



RAPPORT ANNUEL 2019-2020

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

Profession – Mission – Vision – Valeurs	3
Lettres de présentation	4
Gouvernance	5
Rapport de la présidente.....	6
Conseil d'administration.....	11
Comités de gestion formés par le CA	18
Rapport de la directrice générale et secrétaire	21
Rapport des activités	26
Activités du comité de la formation.....	27
Activités relatives à la reconnaissance des équivalences.....	27
Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences.....	29
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle.....	30
Activités relatives à l'indemnisation.....	30
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession	31
Activités relatives à l'inspection professionnelle.....	33
Activités relatives à la formation continue.....	35
Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic	39
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	44
Activités du comité de révision des décisions du bureau du syndic	44
Activités du conseil de discipline.....	45
Activités relatives à la répression des infractions prévues au chapitre VII du <i>Code des professions</i> ou à la loi constituant l'Ordre commis par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre.....	46
Poursuites pénales relatives aux infractions prévues au chapitre VII du <i>Code des professions</i>	46
Rapport des activités de tout autre comité touchant la protection du public formé par le CA.....	47
Activités relatives aux communications et au rôle sociétal de l'Ordre.....	49
Renseignements généraux sur les membres.....	50
États financiers	53

Conformément à la politique rédactionnelle de l'OPDQ, le féminin est utilisé seulement pour alléger le document et désigne tant les hommes que les femmes.

PROFESSION

Les diététistes/nutritionnistes sont les seules professionnelles de la santé reconnues par le *Code des professions* comme expertes de l'alimentation et de la nutrition humaines. Les membres de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (OPDQ) travaillent dans divers secteurs tels que le milieu clinique, la santé publique, la recherche et l'enseignement, la gestion, les communications, l'agroalimentaire et l'industrie biopharmaceutique. Les titres réservés de diététiste et de nutritionniste, que seules les membres de l'OPDQ peuvent porter, désignent une seule et même profession. L'ancienne appellation de diététicienne est parfois encore employée.

MISSION

Assurer la protection du public dans le domaine de la nutrition.

VISION

Faire de la profession de diététiste/nutritionniste la référence incontournable en matière de nutrition au Québec.



VALEURS

- Intégrité
- Excellence
- Courage
- Responsabilité sociale
- Collaboration

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, octobre 2020

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Ordre et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Danielle McCann
Ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles

Montréal, octobre 2020

Madame Danielle McCann
Ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Paule Bernier, Fdt.P., M. Sc.
Présidente

Montréal, octobre 2020

D^{re} Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'exercice 2019-2020. Ce rapport est préparé conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.

Recevez, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments distingués.

Paule Bernier, Fdt.P., M. Sc.
Présidente

GOUVERNANCE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



Paule Bernier, F.Dt.P.

La présidente de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec, M^{me} Paule Bernier, F.Dt.P., a été réélue le 1^{er} mars 2017 au suffrage universel des membres pour un deuxième mandat consécutif de trois ans qui devait se terminer le 31 mars 2020. En raison de l'état d'urgence sanitaire, le dépouillement du scrutin prévu pour le 1^{er} avril a été repoussé à une date ultérieure. La présidente reste en poste jusqu'à l'élection.

C'est avec grand plaisir que je vous présente ce 64^e rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (OPDQ). Avec ce rapport se termine mon deuxième mandat à titre de présidente de l'Ordre, dont les principales activités s'articulent autour de l'encadrement de la pratique des diététistes/nutritionnistes, les expertes de l'alimentation et de la nutrition. Les rencontres avec les différentes parties prenantes et les décideurs visent la protection optimale du public. Cette protection passe par la pleine connaissance et la reconnaissance de l'influence positive de nos membres (de tous les secteurs de la profession) sur la société.

Au moment d'écrire ces lignes, le Québec tout entier est sur pause et est forcé d'agir et de s'ajuster au jour le jour. L'Ordre n'a pourtant pas cessé ses activités, qui ont été déclarées prioritaires, car elles assurent la protection du public. Depuis le 16 mars, des moyens extraordinaires ont été déployés dans ce contexte de pandémie. Qu'on pense au rappel des ex-membres afin de maximiser les ressources humaines ou aux nécessaires interprétations, avec l'Office des professions du Québec (OPQ), de l'encadrement réglementaire dans des situations hors du commun ; l'Ordre a été très présent auprès de ses membres et à leur écoute.

Ainsi, nous avons rapidement mis sur pied la **communauté de pratique COVID-19 – OPDQ**, car nous avons anticipé les besoins d'échanges d'informations valides entre les diététistes/nutritionnistes qui travaillent aux soins intensifs ou qui y seraient affectées. Cette plateforme s'est rapidement étendue à toutes les diététistes/nutritionnistes du réseau, puisque nous y avons ajouté un volet CHSLD/RI/RPA.

En peu de temps, la direction générale a mis sur pied des réunions quotidiennes avec les employées, auxquelles je participe, afin que toutes soient au fait des dossiers chauds qui occupent l'équipe, et qu'ainsi soient optimisées la communication interne et l'efficacité opérationnelle.

La communication avec les membres fut intense dans les premières semaines de la pandémie et elle continue de l'être. Les activités régulières de gouvernance ont tout de même été maintenues. Lorsque l'immeuble du siège social a été fermé et que le confinement a été ordonné, il est devenu clair que le dépouillement du vote pour les élections à la présidence ne pourrait être tenu comme prévu le 1^{er} avril. La secrétaire de l'Ordre a alors convoqué une réunion extraordinaire du conseil d'administration (CA) afin d'assurer la continuité de la gouvernance. Je me suis évidemment exclue de tout ce processus afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts. La décision du CA a bien entendu été acheminée à l'OPQ tel que cela était requis.

Je suis très consciente que l'ensemble des diététistes/nutritionnistes sont affectés par l'urgence sanitaire. Certaines ont dû fermer temporairement leur clinique de consultation faute de clients, ou l'adapter en intégrant la télépratique ; celles œuvrant en santé publique ont été sollicitées comme jamais. Les diététistes/nutritionnistes du réseau sont aux premières loges des soins aux patients infectés par la COVID-19, et le traitement nutritionnel qu'elles prescrivent a un rôle déterminant dans la survie et la réadaptation des patients. Plusieurs d'entre elles ont par ailleurs été réaffectées à d'autres tâches professionnelles ou non professionnelles afin de porter main forte au réseau des maisons d'hébergement. Certaines ont été infectées à leur tour, mettant leur vie sur pause. Plusieurs m'ont témoigné être convaincues d'avoir fait une différence auprès de milliers de personnes vulnérables, ce dont je suis certaine.

La nutrition étant la base de la vie, j'ai investi beaucoup d'efforts dans nos **échanges avec les instances politiques et les directions du ministère de la Santé et des Services sociaux** (MSSS). L'objectif : que les services nutritionnels soient en adéquation avec les besoins de la population et qu'on prévienne, en cette période de crise, la création ou l'exacerbation de problèmes dans le cas où les services requis n'auraient pas été rendus.

La crise a vu naître une belle collaboration entre les présidents de plusieurs ordres professionnels à divers moments et sur plusieurs fronts. On n'a qu'à penser aux **revendications menées par l'OPDQ** et endossées par les ordres de la physiothérapie, des ergothérapeutes et des orthophonistes et audiologistes afin que les professionnels en pratique privée n'aient pas à arrêter d'exercer pour pouvoir toucher la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ; ou encore à l'initiative du Collège des médecins pour que certains professionnels (dont les diététistes/nutritionnistes) puissent faire des prélèvements pour le dépistage de la COVID-19. Bref, l'Ordre a dû et a su s'adapter afin qu'il n'y ait aucun ralentissement des activités liées à la protection du public.

Gouvernance

Le CA, en conformité avec les mesures transitoires du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec et les élections à son conseil d'administration*, est composé de 16 administrateurs, dont la présidente. À la suite des élections de 2021, le nombre total des administrateurs, y compris la présidence, sera réduit à 14.

Chaque nouvel administrateur bénéficie d'un programme d'accueil par la présidente. Tous les nouveaux administrateurs sont en voie de compléter les formations obligatoires organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) : gouvernance, diversité culturelle et égalité homme-femme au sein d'un CA. De plus, afin de prendre une décision éclairée lors de l'adoption de principe du *Code de déontologie* révisé, tous les administrateurs ont dû assister à un webinaire donné par le P^r Luc Bégin, de l'Université Laval, portant sur l'indépendance professionnelle. J'ai participé au colloque du CIQ, lequel fut riche en enseignements et en réseautage. J'ai aussi entrepris le programme de certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés et participé notamment à la Journée annuelle sur l'indépendance professionnelle.

Les activités principales en gouvernance furent centrées autour du processus de **planification stratégique**, lequel plan stratégique triennal pour les années 2020-2023 a été adopté par le CA en septembre 2019. Bien que la situation actuelle ne permette pas le déploiement du plan comme prévu, toutes les activités de l'Ordre sont en cohérence avec les orientations principales de ce plan triennal.

Nous avons créé le **bureau des enquêtes**, qui comprend le bureau du syndic d'une part, et les enquêtes sur la pratique illégale et l'usurpation de titre d'autre part.

Les activités du bureau du syndic sont en hausse et représentent une part importante des dépenses cette année. Naviguant entre l'obligation de préserver l'indépendance du bureau du syndic et l'obligation d'une saine gestion financière, le CA a modifié la politique relative aux honoraires des diététistes/nutritionnistes contractuelles, et des discussions sont en cours pour trouver une solution pérenne pour le bureau du syndic.

Par ailleurs, les documents suivants relatifs à la gouvernance ont été adoptés par le CA :

- *Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie des administrateurs* ;
- Politique sur les assemblées générales (révision) ;
- Politique sur le mandat de la présidente (révision).

Nous avons aussi procédé à la nomination de trois membres additionnels au conseil de discipline et rebâti le comité de révision en procédant à la nomination de trois nouveaux membres selon l'article 123.3 du *Code des professions*.

Protection du public

Le domaine de la diététique et de la nutrition continue d'être un champ convoité par plusieurs intervenants. Bien que ne possédant pas les compétences pour offrir au public des services de qualité et sécuritaires, certains intervenants non qualifiés continuent à exercer en toute impunité. Le libellé actuel du *Code des professions* donne peu de latitude au CA pour contrer l'exercice illégal de la profession. C'est notamment pourquoi des demandes de modifications ont été adressées à la ministre responsable de l'application des lois professionnelles en février 2019, demandes qui ne se sont pas retrouvées dans le projet de loi 29 déposé en juin 2019.

Ainsi, **nous avons dû présenter un nouveau mémoire, *Demande d'amendements au projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées***. Nous avons saisi cette occasion pour faire une consultation auprès du Collège des médecins et de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, et pour compléter une tournée des députés de l'opposition siégeant à la *Commission des institutions*. Nous attendons impatiemment la reprise des travaux sur ce projet de loi.

Le ministre délégué à la Santé, Lionel Carmant, a confié à l'Ordre la mission d'établir le mandat et l'offre de service en première ligne, volet nutrition, en lien avec le **programme Agir tôt**. Cet important programme mise sur des mesures de détection et de prise en

charge précoce des retards de développement chez les enfants. Pour ce faire, l'Ordre s'est entouré de diététistes/nutritionnistes de diverses régions, des expertes en pédiatrie et pratiquant en première ligne ou en centres tertiaires.

Comme la nutrition est la base de la vie, nous avons conçu le *Cadre de référence. Programme Agir tôt – volet nutrition. Pour une meilleure prise en charge nutritionnelle en 1^{re} ligne pendant la grossesse et chez les 0-5 ans*, et son *document synthèse*, qui sont des documents d'accompagnement pour les fonctionnaires, les gestionnaires et les professionnels du réseau afin d'aider à déterminer les moments appropriés d'une consultation avec une nutritionniste dès la grossesse, moment crucial s'il en est un. Ces documents ont été accueillis très favorablement par les divers intervenants. De plus, l'ABCdaire conçu par l'équipe du CHU Sainte-Justine pour l'ensemble des médecins et professionnels du Québec prendra en compte les éléments de notre cadre de référence pour les intégrer aux outils ABCdaire en général et au dépistage à 18 mois en particulier.

Ces travaux entourant le programme Agir tôt ont fait resurgir la notion de **l'inadéquation entre les services nutritionnels disponibles pour la population et les réels besoins de celle-ci**. Les diététistes/nutritionnistes sont peu intégrés aux équipes de soins de santé, et la couverture des services à la grandeur de la province est mince. Or, en nutrition, il n'y a pas pénurie de professionnelles pour l'instant, mais plutôt une pénurie de postes dans le réseau de la santé et des services sociaux. Nous avons rencontré la ministre à cet effet, car la protection du public reste fragile et la pratique professionnelle peut rencontrer des obstacles.

Aussi, avec quatre autres ordres professionnels, nous avons commandé une **étude auprès de l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval** portant sur l'éthique, la santé et le bien-être au travail, dont l'objectif est de dresser un portrait des conditions de pratique des membres et d'identifier les facteurs de risques qui peuvent nuire au travail des professionnelles et, indirectement, aux services rendus à la population.

Les résultats de l'enquête alimenteront également la réflexion visant à améliorer le contexte de réalisation du travail au sein des établissements. Ils permettront aussi à chaque ordre professionnel directement concerné d'obtenir des données qui guideront ses prochaines actions afin de faire en sorte que ses professionnels puissent pratiquer en toute indépendance et en respect du *Code des professions*, de leur code d'éthique et des normes de pratique. Les résultats seront connus au cours de l'année qui vient.

Comme la profession de diététiste/nutritionniste s'exerce aussi en **pratique privée**, nous sommes particulièrement soucieuses que l'offre de service dans ce milieu puisse s'épanouir, car elle a un impact important sur la santé de la population, en plus d'éviter

que des patients se retrouvent dans un réseau public déjà très engorgé. Nous avons tenu une rencontre de travail fort enrichissante avec des membres issues du domaine de la pratique privée. Les conclusions seront incorporées au plan d'action de la planification stratégique.

Il y a déjà plus d'un an que le *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes* est entré en vigueur. Ainsi, au 31 mars 2020, 950 diététistes/nutritionnistes avaient obtenu **l'autorisation de prescrire** et leur numéro de prescripteur de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) – et une soixantaine étaient habilitées à **retirer un tube d'alimentation**, activité qui se fait principalement en soutien à domicile. Ces nouvelles activités sont perçues à juste titre comme une avancée pour la qualité des soins des patients et pour la profession.

Par ailleurs, je suis très heureuse d'annoncer que le programme général d'**inspection professionnelle** a été complètement repensé et est entré dans sa phase de projet pilote. Désormais, l'ensemble des membres sera inspecté sur une période de cinq ans. Il est important de souligner la philosophie que nous avons adoptée : loin d'être un exercice punitif, l'inspection professionnelle se veut un moment de réflexion, d'apprentissage. Il s'inscrit dans un mode de prévention plutôt que de coercition.

Le 31 mars 2019 marquait la fin du premier cycle de la **formation continue obligatoire** (FCO) depuis l'entrée en vigueur du règlement. Autrefois évaluée par le biais de l'inspection professionnelle, la formation continue suivie par chaque membre afin de maintenir ses connaissances à jour fait désormais l'objet d'un tout autre système d'évaluation, plus complet et systématique. La vérification se fait aisément grâce à la plateforme informatique de l'Ordre. Avec seulement neuf membres radiées pour non-conformité, c'est plus de 99 % des diététistes/nutritionnistes qui ont atteint et souvent surpassé les objectifs fixés par le règlement.

L'accès aux données scientifiques est devenu problématique au cours des dernières années et me préoccupe grandement. C'est pourquoi l'OPDQ ainsi que neuf autres ordres professionnels ont mené à terme un projet pilote pour que leurs membres aient accès gratuitement à plusieurs revues scientifiques. Malheureusement, l'expérience fut décevante et le projet, abandonné. Espérons que la tendance des publications en accès libre (*open access*) se poursuive.

Le dossier du **rehaussement de la norme initiale** a subi un certain ralentissement afin que l'on puisse se conformer aux nouvelles exigences de l'OPQ, mais il demeure une priorité pour l'Ordre.

Dans un tout autre registre, afin d'assurer la continuité et la sécurité des soins nutritionnels aux **personnes dysphagiques**, l'Ordre, accompagné d'un groupe d'expertes du milieu, a trouvé une voie de passage à

une problématique imposée par l'industrie. Des lignes directrices (*Lignes directrices - Pour une prise en charge sécuritaire des patients dysphagiques avec des liquides dont les consistances sont modifiées*) ont été adoptées par le CA en février dernier, alors que les membres de l'Ordre ont été tenues informées tout au long de la progression de ce dossier et ont pu bénéficier de formations.

Le développement de ces lignes directrices a aussi requis des échanges avec les établissements de santé et l'industrie agroalimentaire. Ainsi, la majeure partie des établissements est en voie de suivre ces lignes directrices, et ce, bien que la pandémie actuelle ait mis un frein au processus. Mais des travaux conjoints avec différentes directions des services multidisciplinaires et l'Ordre ont été planifiés afin d'opérationnaliser le tout.

La prise en charge par les diététistes/nutritionnistes des patients à risque ou atteints de dysphagie continue à être soumise à différentes interprétations par les gestionnaires du réseau de la santé. L'Ordre est intervenu en soutien auprès de plusieurs établissements afin que s'exerce une **collaboration interprofessionnelle** efficace et que soient respectés le *Code des professions* et le *Code de déontologie des diététistes*. En tout temps, les activités faites par les professionnelles doivent l'être en fonction de la finalité de leur champ de pratique tel que décrit au *Code des professions*. Par ailleurs, les procédures judiciaires que l'Ordre a entreprises l'année dernière dans le dossier du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) suivent leur cours, bien que le procès prévu pour avril 2020 ait été reporté, à cause de la crise sanitaire, à une date encore indéterminée.

En poursuivant un objectif de collaboration, je prends part, au nom de l'Ordre, à divers projets. Ainsi, l'Ordre a participé notamment à la consultation du MSSS sur la Politique nationale d'hébergement et à la journée de consultation de l'Association pour la santé publique du Québec sur la santé durable. Il participe activement aux travaux de la Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA), sous l'égide du MSSS, ainsi qu'à ses sous-comités. De plus, l'Ordre continue de s'engager activement dans les travaux du Groupe de travail canadien sur la malnutrition (GTCM) où je siège notamment au conseil consultatif. Notons que grâce aux travaux du GTCM, un nouveau standard de sécurité sur la malnutrition a été développé en partenariat avec l'Organisation de normes en santé, une société affiliée d'Agrément Canada. Une publication est prévue à ce sujet pour juin 2020.

Affaires publiques

L'Ordre assure également une **présence dans les médias écrits et électroniques** (j'ai donné à cet effet de nombreuses entrevues) et est également présent dans les colloques, forums et réunions où l'on traite de questions importantes en nutrition et en alimentation. Le droit du public à une information crédible est vital,

et l'un de mes rôles comme présidente est de bien lui faire comprendre l'importance de recourir aux services d'une diététiste/nutritionniste, la seule experte en alimentation et nutrition humaine, plutôt qu'à ceux des charlatans.

D'ailleurs, j'ai entre autres pris part au tournage du documentaire *Détox : infiltration chez les imposteurs de la gestion de poids*, qui démontre non seulement que la pseudoformation suivie par certaines personnes constitue un écran de fumée, mais également la façon dont les pseudoformateurs enseignent des moyens pour contourner le *Code des professions*. Pour l'OPDQ, il s'agit d'un enjeu majeur qui mérite toute notre attention. Nous sommes en lien avec le cabinet de la ministre responsable de l'application des lois professionnelles à ce sujet.

On m'a également invitée à participer au processus de modernisation de l'image de marque de l'OPDQ, alors qu'ont été organisés deux groupes de discussion afin d'analyser diverses propositions de logos. Merci aux membres et aux professionnels du monde du marketing qui se sont généreusement prêtés à l'exercice : c'est aussi grâce à votre apport que l'Ordre devrait être en mesure, vers la fin de 2020, de présenter ses nouvelles couleurs.

Affaires réglementaires

Afin de pratiquer en respect de leur code de déontologie, les diététistes/nutritionnistes doivent s'abstenir d'exprimer des avis ou de donner des conseils sans avoir une connaissance complète des faits. C'est pour cette raison, entre autres, qu'il s'avère essentiel qu'elles aient accès à tous les domaines cliniques du **Dossier santé Québec (DSQ)**, et ce, peu importe leur lieu de pratique. De nombreuses représentations en ce sens ont été faites, dont notre lettre de commentaires à la suite de la publication du *Règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'accès et la durée d'utilisation des renseignements contenus dans une banque de renseignements de santé d'un domaine clinique*.

La fin du premier cycle du *Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes* en mars 2019 a mis en évidence la nécessité d'une révision dudit règlement, ce qui fut fait, et le règlement révisé est entré en vigueur en septembre 2019.

Le **Code de déontologie** a été modernisé et le CA a procédé à son adoption de principe. Les travaux avec l'OPQ suivent leur cours. Ce projet de règlement devra ensuite être soumis aux membres pour consultation avant son adoption finale.

Les travaux concernant les modifications du **Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des diététistes** se poursuivent. Ce règlement identifie notamment les personnes autorisées à exercer en contexte de stages.

Compte tenu de la modernisation du programme général d'inspection professionnelle, nous avons interrompu les travaux visant à réviser le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*.

Bien que sans équivoque quant à la question des honoraires pour les services de consultation privés en présentiel, la mise en œuvre de **l'article 89 du Code des professions** demeurerait problématique pour plusieurs ordres professionnels. Cet article interdit aux membres d'un ordre de détenir pour le compte d'un client ou d'une autre personne, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens à moins que le CA l'autorise expressément par règlement.

En 2018, après avoir complété sa démarche d'analyse de risque, le CA a décidé de ne pas adopter un tel règlement et était en attente d'informations plus concrètes de l'OPQ concernant notamment les inscriptions aux activités de formation continue organisées par des membres et des services connexes à une consultation privée. L'OPQ a finalement informé les ordres professionnels qu'il leur appartient de déterminer ce qui constitue une activité professionnelle. Le CA a depuis tranché en faveur de ses membres et a déterminé que l'organisation d'une formation et le fait de donner accès à un site Web professionnel ne constituent pas des activités professionnelles. Ces actes ne sont donc pas soumis à l'encadrement sur les avances de fonds, et peuvent donc être payés en totalité à l'avance.

L'Ordre a aussi pris part à la consultation de l'Ordre des chiropraticiens sur la modernisation de la *Loi sur la chiropratique*.

Universités

L'OPDQ continue à entretenir et à chérir d'excellentes relations avec les trois universités québécoises qui offrent le programme de formation à ses futures membres. Dans ce contexte, je trouvais important de faire parvenir mes commentaires en vue de la sélection du doyen de la Faculté de l'agriculture de l'Université Laval, ainsi que de celle du doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

La qualité des liens de l'OPDQ avec l'Université Laval, l'Université de Montréal et l'Université McGill fut particulièrement appréciée et mise à profit lorsque les activités universitaires et les stages ont dû être interrompus en raison de l'urgence sanitaire, et qu'une évaluation d'impact s'est amorcée.

Par ailleurs, nous avons entrepris des discussions afin que les programmes universitaires, à terme, incorporent la formation additionnelle dispensée par l'Ordre pour les **nouvelles activités autorisées**, et ce, afin que toutes les diététistes/nutritionnistes aient la même formation.

Étant en fonction à temps plein depuis septembre 2018, j'ai multiplié les occasions de rencontre avec les étu-

diantes de tous niveaux. Ces échanges sont très enrichissants et je compte bien les poursuivre.

Demandes d'équivalences

L'octroi de l'équivalence de formation ou de l'équivalence de diplôme est régi par un règlement. L'Ordre est très sensible aux réalités des demandeurs d'équivalence et met en avant tous les efforts nécessaires pour accompagner ces personnes, qui, souvent, ont eu un parcours difficile. Malheureusement, ces dernières, trop souvent mal renseignées dans leur pays d'origine sur les exigences requises et le parcours à entreprendre, sont déçues de ne pas se voir accorder une équivalence de formation ou de diplôme. C'est pourquoi nous avons participé aux travaux du CIQ pour améliorer la Classification nationale des professions (site Web fédéral). Il reste à effectuer le travail pour le site du Québec.

Remerciements

On a beau avoir les meilleures idées du monde, on n'est rien sans une équipe de feu qui fait en sorte que ce qui doit se réaliser se réalise. Les employées avec qui je travaille, qui sont pourtant en nombre restreint, ont su s'adapter avec agilité aux dures contraintes de l'urgence sanitaire qui impose le télétravail, et souvent en compagnie d'enfants en bas âge qui requièrent aussi leur attention. Ceci, grâce au leadership de la direction générale. Mesdames, un immense merci et un grand bravo! Vous m'épatez! Quel plaisir de travailler avec vous toutes! Qu'arrive enfin le déconfinement pour vous revoir.

Je ne saurais passer sous silence le départ à la retraite de deux employées qui ont travaillé avec nous pendant de nombreuses années et qui font partie de mon univers depuis toujours, il me semble. Je parle bien sûr de M^{me} Lise Tardif au service à la clientèle qui était connue de toutes les membres et qui connaissait chacune d'elles; ainsi que M^{me} Ginette Caron, notre directrice de l'inspection professionnelle, qui a aussi assumé l'intérim de la direction générale en 2013. Nos meilleurs vœux de bonheur les accompagnent.

Un immense merci à tous les bénévoles et membres des comités. Les tâches que vous deviez accomplir étaient rarement simples et, dans tous les cas, vous avez relevé le défi avec brio. Merci pour votre grande générosité, je l'apprécie beaucoup.

Aux administrateurs enfin : par votre sagesse, vos réflexions, nos discussions, vous avez contribué à ajouter de la valeur à l'Ordre. Merci d'être là pour nous aider à tenir le cap et à voir plus loin.

Paule Bernier, Fdt.P., M. Sc.
Présidente

CONSEIL D'ADMINISTRATION



De gauche à droite, première rangée : Josée De La Durantaye, directrice générale et secrétaire de l'OPDQ, Éliane Desjardins, 2^e vice-présidente, Marie-Josée Lacroix, Chantal Lamontagne, Chantal Beaudoin, 1^{re} vice-présidente, Claude Gauvin. Deuxième rangée : Brice Betu Kumesu, Julie Coulombe-Godbout, Paule Bernier, présidente de l'OPDQ, Anne-Marie Gagné, Marie-Pier Parent. Sont absents sur la photo Huguette Bleau, Guillaume Couture, Christina Helgerson-Tremblay, Andréanne Martin, Michel Sanscartier, trésorier, Einrika-Lena Siguineau.

TABLEAU 1 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur(trice)	Période du mandat	Élu(e) ou nommé(e) (É, N, NCA)*	Autres responsabilités au sein de l'ordre	Rémunération par l'Ordre**	Présence au CA	Présence au comité exécutif
Beaudoin, Chantal (région 5)	Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2021	É	1 ^{re} vice-présidente ; membre du comité exécutif	3 460 \$	13/13	12/12
Betu Kumesu, Brice	Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2022	N		240 \$	13/13	-
Bleau, Huguette	Du 18 octobre 2019 au 31 mars 2022	N		40 \$	5/7	-
Coulombe-Godbout, Julie	Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2020	N	Membre du comité exécutif ; membre du comité de gouvernance et d'éthique	240 \$	11/13	12/12
Couture, Guillaume (région 4)	Du 10 juillet 2018 au 31 mars 2020	NCA		760 \$	3/3	-

Administrateur(trice)	Période du mandat	Élu(e) ou nommé(e) (É, N, NCA)*	Autres responsabilités au sein de l'Ordre	Rémunération par l'Ordre**	Présence au CA	Présence au comité exécutif
Desjardins, Éliane (région 2)	Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2021	É	2 ^e vice-présidente ; membre du comité exécutif	1 800 \$	10/13	11/12
Gagné, Anne-Marie (région 2)	Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2022	É		1 640 \$	12/13	-
Gauvin, Claude	Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2020	N	Président du comité d'audit et du comité de gouvernance et d'éthique	200 \$	11/13	-
Helgerson-Tremblay, Christina (région 1)	Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2021	É		1 600 \$	10/13	-
Lacroix, Marie-Josée (région 5)	Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2021	É	Membre du comité de gouvernance et d'éthique	1 400 \$	12/13	-
Lamontagne, Chantal (région 1)	Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2021	É		1 640 \$	13/13	-
Martin, Andréanne (région 3)	Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2022	É		800 \$	7/13	-
Parent, Marie-Pier (région 3)	Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2021	É	Membre du comité de gouvernance et d'éthique	1 280 \$	8/13	-
Proulx, Raymond	Du 24 mai 2019 au 19 sept. 2019	N		80 \$	2/2	-
Sanscartier, Michel (région 4)	Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2020	É	Trésorier ; membre du comité exécutif	3 260 \$	10/13	8/12
Siguineau, Einrika-Lena (région 4)	Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2022	É		1 560 \$	11/13	-
Bernier, Paule	Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2020	É	Présidente du CA et du comité exécutif ; membre du comité de gouvernance et d'éthique ; membre du comité d'audit (voir mandat de la présidente)	Voir Tableau 3	12/13	12/12

* É : administrateur(trice) élu(e) ; N : administrateur(trice) nommé(e) par l'OPQ ; NCA : administrateur(trice) nommé(e) par les administrateurs afin de pourvoir à une vacance

** Voir « Tableau 3 : Rémunération versée par l'Ordre »

TABLEAU 2 : DÉTAIL DES RÉGIONS ÉLECTORALES

N° de la région	Région avec code
RÉGION 1	01 Bas-Saint-Laurent / 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean / 08 Abitibi-Témiscamingue / 09 Côte-Nord / 10 Nord-du-Québec / 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
RÉGION 2	04 Mauricie / 05 Estrie / 16 Montérégie / 17 Centre-du-Québec
RÉGION 3	03 Capitale-Nationale / 12 Chaudière-Appalaches
RÉGION 4	06 Montréal / 13 Laval
RÉGION 5	07 Outaouais / 14 Lanaudière / 15 Laurentides

TABLEAU 3 : RÉMUNÉRATION VERSÉE PAR L'ORDRE

Présidente	La rémunération de la présidente est de 134 308 \$, auxquels s'ajoutent des charges sociales de 7 287 \$ (part de l'employeur) et des avantages d'une valeur de 4 440 \$ (stationnement).
Directrice générale et secrétaire	La rémunération de base de la directrice générale et secrétaire s'élève à 140 000 \$, auxquels s'ajoutent des charges sociales de 7 634 \$ (part de l'employeur), une contribution REER de 11 200 \$ et des avantages d'une valeur de 9 510 \$ (stationnement et assurances, cotisation professionnelle, formation continue).
Administrateurs élus autres que la présidente	Réunion d'une journée : jeton de 240 \$ Réunion d'une demi-journée : jeton de 120 \$ Réunion par téléphone : 40 \$ / heure Vice-président : 1 500 \$ / an Trésorier : 1 500 \$ / an
Administrateurs nommés par l'OPQ	L'Ordre comble la différence entre la rémunération de l'OPQ et la rémunération consentie aux élus, soit 40 \$ par réunion d'une journée.

TABLEAU 4 : NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES PAR LE CA

	Nombre
Séances ordinaires (a. 82)	6
Séances extraordinaires (a. 83)	7

DÉCLARATION DE SERVICE AUX CITOYENS

La déclaration de services aux citoyens a été formulée suite à la planification stratégique. Elle peut être consultée sur le site Web de l'OPDQ.

RÉSUMÉ DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CA AU COURS DE L'EXERCICE

Politiques et pratiques de gouvernance

- Élection des membres du comité exécutif pour l'exercice 2019-2020
- Nomination de trois administrateurs et du président du comité de gouvernance et d'éthique 2019-2020
- Création du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie des administrateurs et nomination de deux membres au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie des administrateurs
- Abolition du comité sur l'exercice illégal et l'usurpation de titres; création du Bureau des enquêtes pour les dossiers d'exercice illégal et d'usurpation de titre.
- Nominations de la syndique à titre d'enquêtrice principale et de deux enquêtrices au Bureau des enquêtes
- Nomination des officiers autorisés pour la signature de chèques
- Nomination d'une secrétaire adjointe autorisée, en cas d'absence de la secrétaire de l'Ordre, à signer les documents nécessaires à la bonne continuité des affaires de l'Ordre
- Nominations de trois membres au conseil de discipline pour une durée de trois ans
- Nomination de M^{me} Adriana Fratino, Dt.P., à titre de secrétaire du comité d'inspection professionnelle
- Nomination d'un membre au comité des équivalences de l'Ordre, pour une durée de trois ans
- Nominations de 14 membres au comité de la pratique professionnelle
- Renouvellement des mandats des délégués de l'Ordre à différents comités, instances et groupes de travail
- Autorisation donnée à la présidente de procéder à des délégations dans les conditions qu'elle juge à propos et d'officialiser lesdites délégations en en faisant état lors de la réunion du CA suivant
- Reconduction des mandats de la présidente et de la déléguée et de la déléguée substitute auprès du CIQ
- Confirmation du fait que M^{me} Josée De La Durantaye, à titre de secrétaire de l'Ordre, est chargée de l'application du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec et les élections à son Conseil d'administration* (elle surveille notamment le déroulement de l'élection [article 2 du règlement])
- Nomination de trois scrutatrices pour le dépouillement du vote prévu le 1^{er} avril 2020
- Décisions prises concernant l'encadrement des avances de fonds :
 - Déterminer que l'organisation d'une formation en présentiel ou en ligne ne constitue pas une activité professionnelle
 - Autoriser un membre à demander le paiement en entier des frais d'inscription avant la tenue d'une formation
 - Déterminer que de donner accès à un site Web, à une chaîne YouTube ou à tout autre outil numérique par le biais d'un abonnement ne constitue pas une activité professionnelle
 - Autoriser un membre à demander le paiement d'un abonnement pour l'accès à un site Web, à une chaîne YouTube ou à tout autre outil numérique, pourvu qu'un tel accès ou abonnement ne donne pas accès à une consultation individuelle ou de groupe ou à un autre service professionnel pour lequel le paiement d'honoraires avant que le service soit rendu est proscrit
 - Communiquer ces décisions aux membres dans les meilleurs délais
 - Inclure ces décisions dans le *Code de déontologie*.
- Adoption du nouveau processus d'inspection professionnelle et du budget nécessaire au développement du module d'inspection professionnelle ainsi que de tous les processus et outils relatifs
- Modification de la politique pour la tenue de l'assemblée générale annuelle
- Modification de la Politique sur les affaires du Conseil d'administration et du comité exécutif de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (adoptée le 22 février 2020)
- Modification de la politique sur le mandat de la présidente
- Modification de la Politique d'attribution des prix et distinctions de l'OPDQ et du mandat du comité (toutes les récipiendaires du prix d'excellence en carrière des années antérieures et futures sont autorisées à utiliser le titre de Fellow, et à utiliser les initiales FDt.P.)
- Modification de la Politique relative à la rémunération des diététistes contractuelles, y compris la rémunération pour le bureau du syndicat, pour le bureau d'enquête, pour l'inspection professionnelle et pour les autres contractuelles, en modifiant la politique actuelle avec les nouveaux paramètres présentés
- Modification de la politique de remboursement des dépenses

- Adoption des états financiers au 31 mars 2019
- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2020-2021
- Adoption des résolutions en vue de l'AGA
 - Cotisation annuelle 2020-2021 à être soumise à la consultation des membres avant et lors de l'AGA
 - Rémunération des administrateurs élus autres que la présidente pour 2020-2021
 - Rémunération de la présidente pour 2020-2021
 - Nomination des auditeurs pour l'année 2019-2020
- Adoption, à la suite des consultations, du montant de la cotisation annuelle des membres pour l'exercice financier 2020-2021
- Modification du régime d'assurance responsabilité professionnelle pour une prime d'assurance responsabilité unique pour toutes les membres ayant besoin d'assurance
- Modification du tableau 2020-2021 des frais autres que la cotisation
- Modification de la Politique relative à la cotisation annuelle des membres afin que le paiement de la cotisation annuelle soit acquitté pour le 15 mars de chaque année, dans le but de permettre le traitement des dossiers avant la date fixée par règlement, soit le 1^{er} avril de chaque année (art 85.3 du *Code des professions*)
- Autorisation donnée à la secrétaire de l'Ordre de procéder à la radiation automatique du tableau de l'Ordre, des membres en défaut de paiement au 15 mars, et ceci, sans aucun autre préavis, cette radiation étant applicable le 1^{er} avril
- Modification de la Politique relative à la cotisation annuelle des membres pour les membres en congé parental afin de faire les calculs au prorata du nombre de mois
- Approbation des demandes d'augmentation de rémunération de la directrice générale, lesquelles sont applicables au 1^{er} avril 2019 (ceci, en considérant ces augmentations comme ponctuelles en l'absence de politique sur la rémunération de la directrice générale [mandater le comité de gouvernance et d'éthique afin de déterminer une politique salariale pour le poste de directrice générale])
- Adoption du rapport annuel

- Adoption du plan stratégique triennal pour la période 2020-2023
- Adoption du document sur le rehaussement de la norme initiale de formation des diététistes/nutritionnistes

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET LÉGALES

- Adoption de principe du projet de modification du *Code de déontologie des diététistes*
- Adoption du *règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes*
- Adoption du *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des diététistes*, en version française et anglaise
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté leur cotisation annuelle 2019-2020
- Radiation d'une membre pour raison de non-conformité au *Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes du Québec*
- Adoption de la recommandation du comité des équivalences d'accorder une équivalence anticipée pour fin de formation aux candidates de Moncton
- *Demande d'amendements au projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*
- *Lettre de commentaires* de l'OPDQ - *Règlement sur les autorisations d'accès et la durée d'utilisation des renseignements contenus dans une banque de renseignements de santé d'un domaine clinique*
- Report de la date de clôture du scrutin au-delà du 31 mars 2020, réalisation du dépouillement dans les 10 jours suivant la nouvelle date de clôture et maintien en fonction des administrateurs actuels, dont la présidente, jusqu'au dépouillement du scrutin conformément à l'article 76 du *Code des professions*

AFFAIRES RELATIVES À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Adoption du document Cadre de référence. Programme Agir tôt - volet nutrition. Pour une meilleure prise en charge nutritionnelle en 1^{re} ligne pendant la grossesse et chez les 0-5 ans
- Lignes directrices. Pour une prise en charge sécuritaire des patients dysphagiques avec des liquides dont les consistances sont modifiées
- Mandatement du comité de la pratique professionnelle de se pencher sur l'adéquation de la formation initiale, y compris les stages de formation pratique en lien avec la réalité des milieux de travail
- Approbation du budget afin de procéder avec le projet « sondage inter ordres en santé physique » dont les objectifs sont d'avoir les données probantes concernant un environnement de travail, pour que les professionnels pratiquent en toute indépendance en respect du *Code des professions*, de leur code d'éthique et des normes de pratique; identification des zones pour consolider les besoins des membres en formation en éthique et en déontologie
- Soumission de la candidature de M. Michel Sanscartier, Dt.P., pour le prix Mérite du CIQ
- Octroi de la Distinction Fellow, excellence en carrière – Suzanne-Simard-Mavrikakis, édition 2019, à M^{me} Ann Payne, Dt.P.
- Octroi du prix Engagement bénévole OPDQ, édition 2019, à M^{me} Marie-Ève Dupont, Dt.P.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La planification 2020-2023 a défini les sept orientations stratégiques suivantes qui guideront les actions de l'Ordre pour les trois prochaines années :

1. Solidifier l'organisation interne afin de pouvoir répondre aux stratégies de l'Ordre et à la mission de protection du public ;
2. Améliorer le positionnement des diététistes/nutritionnistes auprès des professionnels des différents secteurs et des décideurs ;
3. Faire connaître le rôle essentiel et la valeur ajoutée de la diététiste/nutritionniste auprès de la population : le bon professionnel au bon moment ;
4. Développer des processus efficaces en matière de protection du public ;
5. Améliorer les communications avec les membres et les différentes parties prenantes ;
6. Poursuivre les efforts de rehaussement de la formation initiale ;
7. Poursuivre les efforts de l'Ordre pour une meilleure gouvernance.

ÉLECTIONS AU SEIN DU CA

Le 31 mars 2020 marquait la fin du mandat de la présidente et d'un administrateur de la région 4. Il y a eu appel de candidatures en février 2020.

Une seule candidature pour la région 4 a été reçue. M. Jonathan Fontaine, Dt.P., a été élu par acclamation.

Trois candidatures ont été reçues pour le poste de présidente : M^{mes} Paule Bernier, FDt.P, Isabelle Demers, Dt.P., et Sarah Petrari, Dt.P.

Trois mille cent quatre-vingt-dix personnes pouvaient voter pour le poste de présidente.

S'en est suivie une période de vote qui aurait dû prendre fin le 31 mars. Cependant, le 26 mars 2020, en raison de l'état d'urgence sanitaire, et sur résolution adoptée par le CA, la période et le dépouillement des votes ont été reportés; la date sera déterminée ultérieurement en fonction des mesures gouvernementales prises concernant la pandémie ainsi que la période et les conditions de déconfinement. La présidente et l'administrateur sortants demeurent en fonction jusqu'à la fin du processus électoral.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS

L'activité de formation porte sur :

- le rôle d'un CA;
- la gouvernance et l'éthique;
- l'égalité entre les femmes et les hommes;
- la gestion de la diversité ethnoculturelle.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre d'administrateurs	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas encore suivie
Rôle d'un CA	13	3
Gouvernance et éthique	13	3
Égalité entre les femmes et les hommes	13	3
Gestion de la diversité ethnoculturelle	13	3

De plus, tous les administrateurs ont suivi une formation portant sur l'indépendance professionnelle donnée par le P^r Luc Bégin avant d'adopter le projet de modification du *Code de déontologie des diététistes*.

APPLICATION DES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs est disponible dans le site [Web de l'Ordre](#).

Au cours de l'année 2019-2020, un administrateur élu contre lequel une plainte a été portée par la syndique devant le conseil de discipline de l'Ordre, a été relevé provisoirement de ses fonctions, et ce, conformément au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs.

Composition du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Le mandat des membres de ce comité est de trois ans (2019-2022).

Le règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est disponible dans le site [Web de l'Ordre](#).

Membres du comité

Nom	Statut
M ^e Michel Simard, président du comité	Nom provenant de la liste de l'OPQ
M ^{me} Claudette Péloquin, Dt.P.	Membre de l'Ordre
M. Marcel Pepin	Nom provenant de la liste de l'OPQ et ancien administrateur nommé

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie des administrateurs a reçu une dénonciation au cours de l'année; l'enquête était en cours à la fin de l'exercice.

NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le CA.

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CA

COMITÉ EXÉCUTIF

Membres du comité exécutif

- Paule Bernier, FDt.P., présidente
- Chantal Beaudoin, Dt.P., première vice-présidente
- Éliane Desjardins, Dt.P., deuxième vice-présidente
- Michel Sanscartier, Dt.P., trésorier
- Julie Coulombe-Godbout, administratrice nommée

Mandat du comité exécutif

Le comité exécutif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Il peut exercer tous les pouvoirs que le CA lui délègue en conformité avec l'article 96.1 du *Code des professions*. Par ailleurs, conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec*, le comité exécutif procède à la révision d'une décision du comité sur les équivalences lorsqu'il est saisi d'une telle demande.

Nombre de réunions tenues par le comité exécutif

	Nombre
Séances ordinaires (a. 82)	6
Séances extraordinaires (a. 83)	6

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Politiques et pratiques de gouvernance

- Adoption du *Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie* et autorisation de sa publication.
- Modification de la politique sur la cotisation concernant les dates de paiement de la cotisation annuelle
- Réalisation de l'évaluation concernant l'atteinte des objectifs de la directrice générale et recommandation au CA des modifications salariales pour cette dernière
- Mandat donné à l'agente à l'admission de faire signer systématiquement une limitation volontaire d'exercice pour les membres se réinscrivant après trois années d'absence au tableau de l'Ordre et dont le dossier est étudié par le comité d'inspection professionnelle

- Nomination de trois membres au comité éditorial de la revue *Nutrition – Science en évolution*
- Candidature d'une membre, soumise à l'organisme de réglementation provincial, à titre de représentante du secteur réglementaire au sein de l'équipe d'évaluation pour le programme de baccalauréat en nutrition de l'Université Laval
- Nomination du président du comité de l'évaluation de la directrice générale
- Délégation d'une administratrice au Forum des associations de conseils professionnels en santé et services sociaux
- Nomination de trois membres au comité de révision des décisions du syndic et harmonisation de la rémunération des membres du comité de révision choisis parmi les membres de l'Ordre avec celle octroyée à l'administrateur nommé par l'OPQ
- Nomination de trois membres au comité Prix et distinctions de l'Ordre
- Autorisation de dépense et approbation du budget pour la mise en place d'un nouveau moteur de recherche amélioré
- Autorisation de dépense et approbation du budget pour la mise en place d'un processus électronique d'admission de membres dans la section « Mon espace » du site Web de l'OPDQ
- Harmonisation de la rémunération des membres du comité d'enquête à l'éthique des administrateurs choisis parmi les membres de l'Ordre, à celle octroyée à l'administrateur nommé par l'OPQ, et décision rendue selon laquelle cette rémunération est rétroactive à l'entrée en fonction
- Radiation d'une membre du tableau de l'Ordre à compter du 21 juin 2019 en vertu des articles 46 et 85.3 du *Code des professions* et transmission du dossier au Bureau des enquêtes
- Obligation imposée à plusieurs membres de compléter un programme de mise à jour, en conformité avec le *Règlement sur les stages de perfectionnement des diététistes*
- Délivrance de permis d'exercice professionnel et inscriptions au tableau de l'Ordre
- Réinscriptions au tableau de l'Ordre
- Autorisation donnée à la secrétaire de l'Ordre de procéder, une fois toutes les étapes respectées et sans autre préavis, à la radiation automatique du tableau de l'Ordre des membres en défaut au règlement sur la formation continue

- Appui à la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle
- Signature de la Charte québécoise pour une saine alimentation

Affaires relatives à la pratique professionnelle

- Possibilité pour les diététistes/nutritionnistes, concernant les consultations par télépratique, d'exiger, si elles le veulent, le paiement des honoraires immédiatement avant la consultation
- Création du groupe de travail sur la dysphagie: définition du mandat et composition du groupe
- Création du groupe de travail Agir tôt : adoption du mandat et nomination de 11 membres
- Délégation d'une membre à la rencontre ministérielle « Agir tôt »
- Remise des prix suivants aux récipiendaires sélectionnées par le comité Prix et distinctions :
 - Prix Andrée-Beaulieu La Capitale Assurances générales - article professionnel à M^{me} Iwona Rudkowska, Dt.P.
 - Prix Andrée-Beaulieu La Capitale Assurances générales - article scientifique à M^{me} Stéphanie Harrison, Dt.P.
 - Prix Mérite annuel de la relève, 10 ans et moins ex aequo à M. Hugues Vaillancourt, Dt.P., et à M^{me} Hélène Leroux, Dt.P.
 - Prix Mérite annuel de la relève, 10 ans et plus, à M^{me} Isabelle Michaud-Létourneau, Dt.P.
- Engagement de partenariat de l'OPDQ au projet de recherche COVID-19 du Pr Jean-Claude Moubarac

Affaires réglementaires et légales

- Confirmation de deux décisions rendues par le comité des équivalences sur demande de révision des candidates
- Demande formulée au comité des équivalences de revoir, à la lumière des rôles et des responsabilités des diététiciennes en France, l'attribution des équivalences
- Position de l'Ordre réitérée sur le sujet de la modernisation de la loi sur la chiropratique et plus particulièrement sur la demande suivante: « Conseiller des modifications nutritionnelles à des fins thérapeutiques »

- Radiation de huit membres du tableau de l'Ordre pour raison de non-conformité au *Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes du Québec*

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Membres du comité de gouvernance et d'éthique

- Claude Gauvin, président,
- Paule Bernier, Fdt.P.
- Marie-Josée Lacroix, Dt.P.
- Julie Coulombe-Godbout
- Marie-Pier Parent, Dt.P.
- Josée De La Durantaye, secrétaire

Mandat

- Le comité de gouvernance et d'éthique est un comité permanent du CA. Il a pour principale fonction d'aider le CA à adopter les politiques de gouvernance conformément aux dispositions du *Code des professions*.
- Ce comité formule des recommandations au CA relativement à la structure de gouvernance de l'Ordre (nombre d'administrateurs, durée des mandats, création ou abolition des comités, détermination des mandats, etc.) sous réserve du cadre législatif et réglementaire en vigueur.
- Il s'assure de l'existence d'un programme d'accueil pour les nouveaux membres du CA, et ce, avant leur entrée en fonction.
- Il épaula la présidente de l'Ordre dans l'évaluation de l'efficacité du CA et des apports respectifs des différents administrateurs.
- À la demande de la présidente ou du CA, il donne des avis sur des situations qui comportent des enjeux éthiques.
- De pair avec la présidente, il veille au respect du code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre.

Nombre de réunions

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu trois réunions.

COMITÉ D'AUDIT

Membres du comité d'audit

- Claude Gauvin, président
- Paule Bernier, Fdt.P.
- Michel Sanscartier, Dt.P.
- Josée De La Durantaye, secrétaire

Mandat

Le comité d'audit veille à la qualité et à l'exactitude de l'information financière de l'Ordre; il s'assure que la direction prend les dispositions appropriées pour atténuer les risques pouvant affecter la santé financière de l'Ordre, la réalisation de ses activités ou l'atteinte de ses objectifs.

Les responsabilités générales du comité sont de veiller :

- à la conformité de la direction aux principes, aux normes et aux règles comptables applicables ;
- au caractère approprié de l'audit externe et de l'audit interne de l'Ordre ;
- à la fiabilité, à l'exhaustivité et à l'objectivité de l'information financière communiquée aux administrateurs, aux membres de l'Ordre et au public en général ;
- à la validation du processus budgétaire ;
- au respect de la politique sur la qualité de l'information financière de l'Ordre ;
- au respect des mesures de contrôle et d'audit internes ;
- à la protection du patrimoine de l'Ordre grâce à une gestion appropriée des risques par la direction.

Nombre de réunions

Le comité d'audit a tenu trois réunions.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Josée De La Durantaye,
FCPA, FCMA, MBA, ASC

La directrice générale
et secrétaire de l'OPDQ,
M^{me} Josée De La Durantaye,
est entrée en fonction
le 11 juin 2018.

Quelle année extraordinaire, je viens de passer! Stimulante, excitante, très occupée, mais ô combien gratifiante! Je travaille avec une équipe investie, courageuse et compétente, qui ne ménage pas ses efforts. Je lui en suis extrêmement reconnaissante.

Aussi, grâce au soutien indéfectible du CA et de sa présidente, j'ai pu mettre en place plusieurs changements afin de restructurer l'Ordre, de prioriser les projets et d'apporter une nouvelle vision opérationnelle.

Cette année, l'OPDQ a mis l'accent sur l'optimisation des mécanismes de protection du public, sur le rayonnement de la profession de diététiste/nutritionniste et sur l'amélioration des processus opérationnels.

Surveillance générale de l'exercice de la profession

Dans le cadre de son programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, l'Ordre souhaitait procéder à l'inspection professionnelle de l'ensemble de ses membres sur une période de cinq ans. Pour permettre à la direction de l'inspection professionnelle d'effectuer ce travail d'envergure, nous avons déposé un projet au CA, qui a autorisé le déploiement d'un nouveau module numérique permettant la refonte complète du programme d'inspection professionnelle. Les travaux ont débuté au printemps 2019 et étaient, au 31 mars 2020, à l'étape de la validation.

Cette nouvelle façon de faire vise à sensibiliser les diététistes/nutritionnistes aux compétences essentielles d'une professionnelle en nutrition et à proposer un accompagnement vers l'amélioration de la pratique professionnelle, toujours dans un souci de protection du public.

Le nouveau processus comprendra trois phases :

- Phase 1 – Questionnaires
- Phase 2 – Visioconférences
- Phase 3 – Visites

Phase 1

La mise au point des questionnaires, notamment un sur la pratique en général et quatre qui sont liés aux grands secteurs d'activités, a nécessité plus de deux ans de travail. D'autres questionnaires seront conçus ultérieurement, afin de couvrir les autres secteurs d'activités tels que les communications, la recherche-enseignement et la gestion.

Lors du déploiement, les membres sélectionnés pour une cohorte recevront un avis d'inspection professionnelle afin qu'elles remplissent le ou les questionnaires pertinents. Dans un premier temps, un processus de gestion des risques, défini par la direction de l'inspection professionnelle, nous permettra d'identifier certaines membres. Pour compléter la cohorte, des membres seront sélectionnées aléatoirement. Cette première phase permettra à l'Ordre de valider l'expertise de ses membres et leur compréhension des obligations entourant la profession. Pour plusieurs membres, le processus d'inspection se terminera à la phase 1.

Phase 2

Selon les résultats obtenus à la phase 1, certaines membres seront invitées à rencontrer une inspectrice par visioconférence. Cette rencontre permettra à celle-ci d'approfondir certains aspects de la profession à la suite des réponses obtenues à la phase 1. Pour plusieurs membres, le processus d'inspection se terminera à la phase 2.

Phase 3

En complément d'information, certaines membres recevront la visite d'une inspectrice. Cette étape permettra à celle-ci de revoir certains éléments de la pratique de ces membres, éléments dont il aura déjà été question aux phases 1 et 2 du processus, sur le lieu principal de travail.

Un projet pilote d'inspection sera lancé à l'automne 2020.

Planification stratégique

Quoi de mieux que d'entreprendre une planification stratégique afin de permettre à une organisation de mieux se centrer sur ses enjeux et objectifs? C'est ce que nous avons fait en 2019-2020 afin de préparer et de structurer la croissance de l'Ordre pour les prochaines années.

Ce projet a nécessité plusieurs étapes, entre autres des rencontres individuelles et de groupe avec les employées de l'OPDQ, la présidente, les membres du CA et plusieurs acteurs externes en lien avec l'Ordre. Ces entrevues ont permis de soulever les différents enjeux, de déterminer les objectifs et de réviser la mission, la vision et les valeurs de l'organisation. J'ai eu le plaisir de coanimer plusieurs sessions de travail, dont une qui réunissait les membres du CA et toutes les employées de la permanence le 15 juin 2019. Cette journée riche en échanges et discussions nous a permis de bonifier la charpente de la planification stratégique afin d'établir le plan d'action.

À la suite de ce fabuleux travail d'équipe, nous avons confirmé les grandes orientations stratégiques qui guideront l'Ordre pour les prochaines années.

Vous trouverez plus d'informations relatives à la [planification stratégique](#) sur le site Web de l'Ordre.

Formation continue obligatoire - Période de référence

Le 1^{er} avril dernier, les diététistes/nutritionnistes amorçaient une nouvelle période de référence de trois ans. Elles auront jusqu'au 31 mars 2022 pour accumuler leurs 60 heures de formation continue obligatoire. Cette année, le règlement sur la formation continue obligatoire a été révisé et est maintenant en vigueur. L'Ordre a choisi de remplacer les unités de formation continue par des heures de formation continue, dont six heures parmi les formations offertes par l'Ordre. Désormais, il n'y aura plus de segmentation entre les formations PP (pratique professionnelle) et EP (encadrement professionnel). Pour en savoir plus, les diététistes/nutritionnistes peuvent en tout temps se référer à la page [Formation continue](#) du site Web de l'OPDQ.

Développement professionnel

L'Ordre continue de mettre en place de nouvelles formations ainsi que des outils pédagogiques essentiels au développement des compétences professionnelles des diététistes/nutritionnistes. Ceux-ci permettent aussi aux diététistes/nutritionnistes d'accumuler des heures de formation continue obligatoire.

Formations

Plus de 70 formations ont été ajoutées sur *Mon Espace* sous l'onglet « Répertoire des formations ».

Colloque 2019

Cette année, l'Ordre, qui souhaitait mobiliser ses membres, leur a offert deux excellentes conférences. La première a permis aux diététistes/nutritionnistes d'acquérir des connaissances dans l'art d'« influencer », et la seconde, d'apprendre à mieux se valoriser et à mieux valoriser sa pratique dans le contexte actuel. Ce rendez-vous annuel a été fort apprécié et a même entraîné des gestes et des attitudes positives permettant de solidifier la relation entre les membres de la permanence.

Manuel de nutrition clinique (MNC)

Le lancement de la nouvelle version du MNC a été effectué en septembre 2019. Trente nouvelles sections ont été mises à jour, permettant aux diététistes/nutritionnistes de travailler avec un outil indispensable et fiable, collé à la réalité québécoise. Une nouvelle rédactrice sera en poste à temps plein sous peu, ce qui permettra d'ajouter de nouvelles sections à l'abonnement.

Nous remarquons d'ailleurs que l'acquisition du MNC est en hausse auprès de nos membres et nous les remercions de leur confiance. Nous comptons toujours sur leur engagement afin que ce projet puisse continuer d'évoluer dans le temps.

Revue Nutrition – Science en évolution (NSE)

Trois nouveaux numéros riches en contenu ont été publiés cette année. J'aimerais rappeler le travail colossal du comité éditorial, composé de diététistes/nutritionnistes chevronnées provenant de divers secteurs d'activités, qui cherchent à couvrir un éventail de sujets pour mieux répondre aux besoins des membres de tous secteurs.

Publications de l'Ordre

Les diététistes/nutritionnistes sont informées des actualités de l'OPDQ par le biais du magazine *Zoom*, publié à raison de quatre numéros par année. Lu par la grande majorité des membres, chaque numéro trimestriel regorge d'informations sur les actions et grands dossiers de l'Ordre, et ses offres de formation. Ce magazine traite également des dernières actualités concernant la profession, tout en faisant de la place aux projets des membres et du milieu universitaire.

Les diététistes/nutritionnistes reçoivent également chaque semaine *L'Infolettre du mercredi* rédigée par l'OPDQ, la meilleure façon de rester informées sur les affaires courantes de leur ordre professionnel.

Conclusion

Soutenue par une gestion serrée et efficace, l'équipe de la permanence, résolument tournée vers l'agilité, s'est investie à fond dans plusieurs projets cette année. L'Ordre peut compter sur une solide équipe permanente qui a fait de l'excellence et de la collaboration ses valeurs phares. Je remercie chaleureusement chacune de mes collaboratrices : elles donnent au quotidien un sens à notre mission, qui est de mieux répondre aux enjeux de protection du public et aux besoins des membres.

Je tiens également à souligner l'engagement des administrateurs de l'Ordre, des membres bénévoles impliqués dans les divers comités et groupes de travail ainsi que des partenaires, pour leurs efforts à bien servir les intérêts du public et les membres de l'OPDQ. Je veux aussi mettre l'accent sur le travail d'équipe réalisé avec la présidente : je bénéficie de tout son soutien dans mes actions au quotidien. Notre collaboration est aussi efficace que bienveillante.

Finalement, je ne peux passer sous silence la pandémie à laquelle nous faisons actuellement face et le confinement qui en a découlé. Cet événement aurait pu ralentir certains projets, voire carrément les stopper. Cependant, l'OPDQ a rapidement mis en place de nouvelles méthodes de travail afin que toute l'équipe puisse maintenir le rythme et ainsi répondre aux besoins essentiels de notre ordre professionnel, et bien plus encore. Une nouvelle année est devant nous et nous pouvons vous assurer que tous les efforts seront déployés afin d'assurer la bonne continuité des projets qui permettront à l'OPDQ de répondre à sa mission.

Josée De La Durantaye, FCPA, FCMA, MBA, ASC
Directrice générale et secrétaire

LE PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2020

Josée De La Durantaye, FCPA, FCMA, MBA, ASC
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Marie-Joelle Valiquette, Dt.P., LL.B.
Directrice des affaires professionnelles

Adriana Fratino, Dt.P., M. Sc.
Directrice de l'inspection professionnelle
Depuis janvier 2020
Conseillère à la formation continue et aux affaires
professionnelles
Jusqu'en décembre 2019

Mélanie Champagne
Directrice des communications et des affaires publiques

Djedjiga Mezani
Agente à l'admission et à l'inspection professionnelle

Sandie Charmeteau
Chargée des technologies de l'information et de l'édition

Nadine Hounkponou
Adjointe à la présidence et à la direction générale

Valérie Dupuis
Agente au service à la clientèle et au tableau de l'Ordre

Anastasia Vertan
Contrôleuse
Depuis février 2020

Lylia Mesnaria, Dt.P., M. Sc.
Rédactrice scientifique et conseillère à la formation
continue
Depuis mars 2020

Manon Daneau
Chargée de projets

Ginette Caron, Dt.P.
Directrice de l'inspection professionnelle
Jusqu'en décembre 2019

Lydia Chicote
Agente, service à la clientèle et communications
De mai 2019 à mars 2020

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

L'Assemblée générale annuelle s'est tenue le 1^{er} novembre 2019. Il y avait près de 70 personnes présentes. Les états financiers audités y ont été présentés. La consultation sur la cotisation annuelle pour l'exercice 2020-2021 a été faite, la rémunération de la présidente et celle des administrateurs ont été approuvées pour ce même exercice et les auditeurs pour l'exercice 2019-2020, nommés.

EMPLOYÉES DE LA PERMANENCE



De gauche à droite, 1^{re} rangée : Geneviève Lauzon, Josée De La Durantaye, Valérie Dupuis, Lydia Chicate. 2^e rangée : Manon Daneau, Mélanie Champagne, Marie-Joëlle Valiquette, Nadine Hounkponou, Sandie Charmeteau, Djedjiga Mezani, Adriana Fratino. Sont absentes sur la photo : Ginette Caron, Lylia Menasria, Anastasia Vertan.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Membres du comité sur la formation des diététistes

- Paule Bernier, FDt.P., nommée par l'OPDQ
- Chantal Bémeur, Dt.P., nommée par l'OPDQ
- Julie Robitaille, Dt.P., nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
- Anne-Sophie Brazeau, Dt.P., nommée par le BCI
- Debbie Gendron, représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Marie-Claude Riopel, représentante suppléante du MEES

Quoiqu'il ne se soit pas réuni formellement, le comité de la formation a continué ses travaux en lien avec la demande de rehaussement de la norme initiale de formation. Des réunions avec chacune des universités (Université Laval, Université de Montréal et Université McGill) ont eu lieu afin d'évaluer l'impact de l'urgence sanitaire sur l'achèvement des stages et sur la diplomation. Une rencontre formelle sur ce sujet est prévue en avril 2020.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Membres du comité

- Hugues Plourde, Dt.P., président
- Valérie Fortin, Dt.P. (depuis le 24 février 2020)
- Alexandrine Gamache, Dt.P.
- Simone Lemieux, Dt.P.
- Pascale Pereira, Dt.P.
- Nesrine Raguem, Dt.P. (jusqu'au 8 juillet 2019)
- Djedjiga Mezani, secrétaire

Mandat

- Analyser les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation.
- Formuler les recommandations au CA ou au comité exécutif, conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec*.

Nombre de réunions

Le comité à la reconnaissance des équivalences a tenu quatre réunions.

Activités

Le comité des équivalences a analysé 32 demandes de candidates détentrices d'un diplôme décerné par une université située au Canada ou hors du Canada. Dans ce cadre de l'analyse, le comité a effectué un suivi. Le comité a également effectué trois suivis pour des dossiers reçus et évalués dans l'exercice précédent.

Au total, le comité a rendu 36 décisions. Dans ce cadre, un dossier a nécessité deux décisions.

Le président et la secrétaire du comité ont participé à des rencontres avec la présidente de l'Ordre et avec les représentants des universités afin d'évaluer l'impact de l'urgence sanitaire sur la complétion des stages et sur la diplomation.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

	Diplôme ou formation obtenus		
	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	8	7	18**
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition (y compris les demandes pendantes)	0	4	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle (y compris les demandes pendantes)	8	3	12
Demandes refusées au cours de l'exercice (y compris les demandes pendantes)	0	0	6
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	0	0

* Mais au Canada

** Une demande a fait l'objet de deux décisions portant sur la reconnaissance de l'équivalence durant cet exercice. Puisqu'il s'agit de la même candidate, la demande a été comptabilisée une seule fois.

	Diplôme ou formation obtenus		
	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada
Un ou quelques cours	0	0	0
Une formation d'appoint (pouvant inclure ou non un stage)	8	3	11
Un ou des stages	0	0	1
Un ou des examens	0	0	0
Autre(s) mesure(s)	0	0	0

* Mais au Canada

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'OPDQ n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Aussi, l'OPDQ n'a pas de règlement en vertu du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

FORMATION DES PERSONNES CHARGÉES D'ÉLABORER OU D'APPLIQUER DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS OU DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES

Au cours de l'exercice, l'agente à l'admission et à l'inspection professionnelle a participé au Forum de l'admission organisé par le CIQ. Elle a également participé au colloque et aux ateliers de l'événement sur le thème « Reconnaître les compétences professionnelles des personnes réfugiées » organisé par l'Équipe de recherche en santé mentale et culture (ÉRASME).

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES, DE LA FORMATION AINSI QUE, S'IL Y A LIEU, DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS ET DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES

- Participation de l'agente à l'admission au Forum de l'admission du CIQ.
- Développement et mise en ligne d'un questionnaire d'auto-évaluation qui vise les candidats à l'équivalence afin d'évaluer leur propre niveau de connaissances et de compétences en comparaison à celles requises pour exercer la profession au Québec. Ceci peut également les aider à identifier les domaines de la nutrition dans lesquels des mises à niveau pourraient être requises et demandées par le comité des équivalences.

- Lancement d'un sondage auprès des candidates à la profession sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation dans le but, notamment, de connaître comment elles ont vécu ce processus de reconnaissance, les difficultés rencontrées avant, pendant et après ce processus. Les candidates sont donc invitées à se prononcer sur le processus en tant que tel.
- Participation au mémoire du CIQ en réponse à la consultation sur la Classification nationale des professions afin de rectifier l'information et de s'assurer de sa conformité au *Code des professions*.
- Correction de l'information au sujet de la profession sur le site Portail Québec (en cours).
- Démarches entreprises à la demande de la présidente et du comité exécutif auprès de l'Alliance canadienne des organismes régulateurs en diététique afin d'utiliser un examen pour faciliter l'évaluation de certains dossiers.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION SUR LA RECONNAISSANCE D'UNE ÉQUIVALENCE

	Nombre
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)	2
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes) (au total)	2
Maintenant la décision initiale	2
Modifiant la décision initiale	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demandeuse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	2
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - TOUTES LES MEMBRES

	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistrés
Fonds d'assurance de l'Ordre	-	-	-
Cautionnement ou autre garantie	-	-	-
Assurance responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	1 932	2 000 000 \$	2 000 000 \$
Assurance responsabilité professionnelle souscrite par membre (régime individuel)	0		
Dispenses (exemptions)	1 274		

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *g* de l'article 93 du *Code des professions*. Aux membres autorisées à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions, le règlement impose de fournir et de maintenir une garantie pour la société.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

MOTIFS DE RÉCLAMATION OU DE DÉCLARATION DE SINISTRE

L'Ordre a souscrit à une assurance collective pour ses membres. Il n'y a eu aucune réclamation ou déclaration de sinistre pour l'année en cours.

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE OU AU BUREAU DU SYNDIC

Informations adressées au bureau du syndicat au cours de l'exercice	0
Informations adressées au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres, dans l'exercice de leur profession, à détenir pour le compte de leurs clients (ou d'autres personnes) des sommes ou des biens, comme des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

Code de déontologie des diététistes

Au cours de l'exercice 2019-2020, le groupe de travail mis sur pied afin de réviser le *Code de déontologie des diététistes* a poursuivi ses travaux et a produit une première version du document *Projet de Code de déontologie*. Lors des réunions de révision, une réflexion en profondeur s'est engagée sur des articles touchant l'indépendance professionnelle. Afin de pousser la réflexion, un webinaire sur l'indépendance professionnelle pour les administrateurs, les employés et les membres du groupe de travail a été organisé. Cette formation a été suivie d'une session de travail qui a réuni le groupe de travail, quatre administratrices de l'OPDQ de même que le bureau du syndic. Il y a eu adoption de principe du document *Projet de Code de déontologie* par le CA le 3 juillet 2020. L'OPDQ a finalement transmis une première version du *Projet de modification du Code de déontologie* à l'OPQ. Les travaux de révision se poursuivent maintenant en collaboration avec l'OPQ.

Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes du Québec

Afin de simplifier l'application réglementaire pour les membres de l'OPDQ et de corriger certains problèmes d'interprétation, des travaux de révision ainsi qu'une consultation des membres avaient été menés au cours de l'exercice 2018-2019. L'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes du Québec* a finalement eu lieu le 3 octobre 2019.

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que les diététistes

Une série de modifications ont été réalisées au cours de l'exercice 2018-2019 pour inclure dans la description de ce règlement les personnes qui sont inscrites à un programme d'études menant à l'obtention d'un permis de diététiste dans une province canadienne et qui comptent effectuer un stage au Québec. Les modifications au règlement touchent également l'encadrement des activités professionnelles (ex. : concernant le respect des normes réglementaires applicables aux diététistes relativement à la déontologie ainsi qu'à la tenue de dossiers). De plus, les modifications réglementaires fixent les modalités afin d'agir à titre de superviseure. Le projet

de règlement lié à l'ensemble de ces modifications a été publié le 18 mars 2020 dans la *Gazette officielle du Québec* pour recueillir les commentaires du public.

Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par les diététistes

En collaboration avec le Collège des médecins du Québec, des travaux de modifications réglementaires ont eu lieu afin d'inclure, selon certaines conditions et modalités, la prescription de macronutriments, le matériel nécessaire au suivi de la glycémie par le patient, les analyses de laboratoire, de même que l'ajustement de l'insuline et des antihyperglycémifiants oraux afin d'assurer l'atteinte des cibles thérapeutiques. Un projet de règlement a été rédigé. Les ordres professionnels concernés par ces modifications réglementaires ont été consultés au cours de l'exercice 2019-2020. Les travaux se poursuivront au cours de l'exercice 2020-2021, notamment en collaboration avec l'OPQ.

Règlement sur le comité de l'inspection professionnelle de l'Ordre

Les travaux de modifications réglementaires ont été suspendus à l'OPDQ en raison de la refonte majeure du programme d'inspection professionnelle. Les travaux réglementaires ont été reportés à l'hiver 2021 afin d'assurer la cohérence entre le processus d'inspection et le cadre réglementaire applicable.

NORMES, GUIDES OU STANDARDS DE PRATIQUE DE L'ORDRE OU LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Lignes directrices - Pour une prise en charge sécuritaire des patients dysphagiques avec des liquides dont les consistances sont modifiées

L'OPDQ a reconnu, dès 2004, le besoin d'une harmonisation de la nomenclature des textures et des consistances des aliments adaptés aux conditions cliniques des patients atteints de dysphagie. Cette approche clinique a pour but l'individualisation optimale du traitement nutritionnel auprès des différentes clientèles atteintes de dysphagie pour combler les besoins nutritionnels et hydriques de chacun. Cette nomenclature est basée sur des méthodes de mesure reproductibles pour les liquides et sur des analyses organoleptiques encadrées pour les solides. Elle est en vigueur partout

dans la province depuis 2010 et utilisée aussi par les autres professionnels, tels que les orthophonistes, les ergothérapeutes et les médecins.

Depuis son adoption en 2010, l'utilisation de la nomenclature OPDQ a permis de traiter plusieurs milliers de patients atteints de dysphagie dans le réseau de la santé. Une expertise et une confiance clinique existent dans cette méthodologie basée sur la science de la rhéologie. L'immense travail d'harmonisation provincial des menus, sous l'égide du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), a requis des investissements majeurs en ressources de la part des établissements. Le tout vient d'être complété et s'est fait selon la nomenclature en vigueur. La terminologie associée aux liquides et aux solides est aussi mise de l'avant par le MSSS depuis les nouveaux menus harmonisés.

Cependant, dans les dernières années, un autre langage a été développé et publicisé, soit la nomenclature de l'International Dysphagia Diet Standardisation Initiative (IDDSI). L'OPDQ aurait aimé pouvoir adopter l'IDDSI, mais les connaissances acquises par l'OPDQ au fil des ans démontrent que cette méthode de mesure d'écoulement des liquides n'est ni fiable ni précise, et qu'elle est beaucoup plus difficile à appliquer (ex. : difficultés de manipulation) qu'il n'appert. De plus, le coût des seringues à utiliser représente un impact non négligeable, et ce, tant sur le plan financier que sur le plan environnemental. Dans ce contexte, l'OPDQ a émis des lignes directrices afin d'assurer la sécurité et la qualité des soins donnés aux patients atteints de dysphagie, ainsi que la mise en place des meilleures pratiques liées à leur traitement nutritionnel.

Cadre de référence : programme Agir tôt, volet nutrition

En réponse à la demande du ministre Carmant d'établir le mandat de la première ligne - volet nutrition - pour les enfants âgés de 0-5 ans à risque de retard de développement global, l'OPDQ et son groupe de travail Agir tôt ont recensé, dans la littérature et grâce à l'expérience terrain, les raisons pour lesquelles une femme enceinte et un enfant qui a entre 0-5 ans devraient systématiquement être vus en première ligne par une diététiste/nutritionniste. La nutrition est en effet particulièrement importante pendant la grossesse et l'enfance, qui constituent des périodes cruciales pour la croissance et le développement du cerveau, jetant les bases du développement cognitif, du développement moteur et des compétences socioémotionnelles qui se développent tout au long de l'enfance ainsi qu'à l'âge adulte. Une alimentation adéquate en qualité et en quantité pour permettre à l'enfant d'atteindre son plein potentiel

génétique et un niveau de développement psychomoteur optimal. Fait à rappeler : des carences alimentaires peuvent affecter ou même compromettre l'entrée à la maternelle. Le cadre de référence dont il est question ici dresse un portrait exhaustif de l'intervention à effectuer en première ligne par les diététistes/nutritionnistes auprès des femmes enceintes et des enfants âgés de 0 à 5 ans et permet de sensibiliser les décideurs et intervenants à l'importance de l'intervention précoce en nutrition auprès de la population.

AVIS OU ÉNONCÉS DE POSITION ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ORDRE À L'ÉGARD DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Avances de fonds

À la suite d'une décision du CA et de l'avis envoyé aux membres au cours de l'exercice précédent, indiquant que les diététistes/nutritionnistes n'étaient pas autorisés à percevoir des avances d'honoraires, certaines questions demeuraient en suspens. Le 26 février 2020, à la suite d'une décision du CA à ce sujet, un avis a été acheminé aux membres afin de préciser ce qui ne constitue pas une activité professionnelle (formation, accès à des services en ligne), et d'apporter des éclaircissements sur l'encadrement lié aux forfaits de services professionnels.

COVID-19

La fin de l'exercice a été marquée par la pandémie de COVID-19. Rapidement, l'Ordre a agi en faisant parvenir aux membres des avis, notamment en lien avec le maintien des services essentiels, la télépratique, la pratique en situation alternative et les directives de santé publique du gouvernement. Également, afin de soutenir les meilleures pratiques en prévision de réaffectations aux soins intensifs ou en d'autres milieux, l'Ordre a mis à la disposition des membres une communauté de pratique visant à optimiser les soins des patients en favorisant l'échange d'expertise et d'informations scientifiques reconnues. La communauté de pratique compte 599 membres.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

NOM DE LA PERSONNE NOMMÉE RESPONSABLE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Ginette Caron, Dt.P. (jusqu'en décembre 2019)
- Adriana Fratino, Dt.P. (depuis janvier 2020)

Membres du comité d'inspection professionnelle

- Valérie Jomphe, Dt.P., présidente
- Marie-Hélène Chapados, Dt.P.
- Julie Gadoury, Dt.P.
- Marie-Claude Gélineau, Dt.P.
- Édith Painchaud, Dt.P.
- Diane Paradis, Dt.P., membre suppléante

Inspectrices à temps partiel

- Caroline Boyer, Dt.P.
- Michèle Cossette, Dt.P.
- Josée Garon, Dt.P.
- Karine Gravel, Dt.P.
- Lucie Racicot, Dt.P.
- Marie-Josée Rainville, Dt.P.
- Catherine Talbot, Dt.P.

Nombre de réunions

Le comité d'inspection professionnelle a tenu sept réunions.

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

Le programme de surveillance générale s'est inscrit, durant l'année 2019-2020, en continuité avec ce qui a été effectué l'année précédente, étant donné que ce programme n'avait pas été complété au cours de l'exercice 2018-2019. Le chantier de la refonte du processus d'inspection générale s'est poursuivi cette année.

INSPECTIONS ISSUES DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

	Nombre
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection à produire à la suite du retour des formulaires/questionnaires ou des visites individuelles effectuées au cours de l'exercice précédent)	0
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	0
Visites individuelles effectuées au cours de l'exercice	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou questionnaires au cours des exercices actuel et précédent	72
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles effectuées au cours des exercices actuel et précédent	2
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle (visite individuelle et formulaire)	74
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	0

BILAN DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

Les paragraphes et tableaux de cette section présentent les principales lacunes observées à la suite d'une visite, de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, ou de tout autre moyen d'inspection.

À la suite d'une visite

- Utilisation inappropriée des normes de pratiques relatives à l'utilisation des médias sociaux
- Non-respect des règles d'affichage en vertu du *Règlement sur la tenue de cabinets de consultation des diététistes*, notamment l'affichage des diplômes liés à l'exercice de la profession
- Tenue des dossiers non optimale

À la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire

- Mauvaise interprétation du cadre réglementaire

INSPECTIONS DE SUIVI

	Nombre
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires/questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	0
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	2
Rapports d'enquête dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	0
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	0

INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

	Nombre
Inspections portant sur la compétence pendante au 31 mars de l'exercice précédent	2
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	1
Rapports d'inspection dressés à la suite des inspections sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	0
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	3

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	Avec visite	Sans visite
État du nombre de membres ayant fait l'objet d'un rapport d'exercice (à la suite du programme général)	9	0
État du nombre de membres ayant fait l'objet d'un rapport d'exercice (à la suite d'une inspection de suivi)	2	2
État du nombre de membres ayant fait l'objet d'un rapport d'exercice (à la suite d'une inspection portant sur la compétence)	0	1

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre d'audiences tenues au cours de l'exercice

Aucune audience n'a été tenue au cours de l'exercice par le CIP ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle avec une membre dont le dossier pouvait faire l'objet d'une recommandation relativement à la réussite d'un stage, d'un cours de perfectionnement ou à toute autre obligation à remplir.

Nombre de membres concernées par des recommandations du CIP adressées au cours de l'exercice au CA ou au comité exécutif selon les renseignements suivants

Obliger une membre à compléter avec succès	Nombre
Un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, ou les trois à la fois sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	3
Un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, ou les trois à la fois avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	3*

* Une membre a démissionné au cours de l'exercice.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU CA

Nombre de membres ayant réussi ou non, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation à la suite d'une recommandation entérinée par le CA ou le comité exécutif, selon les renseignements suivants

	Sans limitation ni suspension du droit d'exercer	Avec limitation ou suspension du droit d'exercer	Nombre
Membres ayant réussi	1	0	1
Membres ayant échoué	0	0	0
· Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le CA	0	0	0
· Toute autre conséquence	0	0	0

INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

Une membre a fait l'objet d'une information transmise au syndic au cours de l'exercice.

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Participation à des forums ou à des groupes de travail :
 - Forum sur l'inspection professionnelle par le CIQ
- Projet de révision du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle* (CIP20180604)
- Activités de formation destinées aux inspectrices et menée par des pairs (collaboratrices ou membres de l'équipe interne au siège social [activité relative à leurs fonctions et aux mandats liés à la protection du public]) :
 - Plusieurs rencontres effectuées avec les inspectrices afin de dresser un rapport d'analyse faisant état des

visites de vérification de l'exercice de la profession des membres réalisées entre le 30 novembre 2018 et le 26 mars 2019, suivant le programme adopté par le comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'OPDQ;

- Formation tenue le 28 février 2020 et dédiée spécifiquement aux inspectrices et aux membres du CIP afin, d'une part, de présenter le nouveau processus de surveillance générale de l'exercice de la profession et son module numérique; et, d'autre part, de préparer les inspectrices à réaliser des entrevues d'évaluation individuelle en visioconférence et à utiliser les technologies de l'information et des communications.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

APPLICATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes du Québec* s'applique à toutes les membres, peu importe le secteur, le milieu et le contexte d'exercice de la profession.

En 2019, ce règlement a été modifié. Les paragraphes suivants présentent les grandes lignes du règlement, avant et après modifications.

Ancien règlement

L'ancien règlement prévoyait que les diététistes/nutritionnistes devaient accumuler, pour chaque période de référence de trois ans, un minimum de 60 unités de formation continue (UFC).

Ces 60 UFC devaient être réparties de la façon suivante :

- Pratique professionnelle : 50 UFC;
- Encadrement professionnel : 10 UFC.

La première période de référence du règlement se situait entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2019. Les membres qui s'étaient inscrites pour la première fois à l'OPDQ (ou qui s'étaient réinscrites) après le début de cette période de référence (soit après le 1^{er} avril 2016)

devaient accumuler un nombre d'UFC équivalent au prorata du nombre de mois complets non écoulés de cette période de référence. Toutefois, l'ancien règlement prévoyait certains cas d'exemption et de dispense.

Nouveau règlement

Depuis septembre 2019, quelques modifications ont été apportées au *Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes du Québec*. Celles-ci permettent de simplifier le cumul des heures par les membres, tout en maintenant l'objectif principal : le maintien de hautes normes de compétences.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Annulation des 60 UFC :
 - Encadrement professionnel (EP),
 - Pratique professionnelle (PP);
- Remplacement de ces 60 UFC par 60 heures de formation continue (HFC) à compléter, par période de référence de trois ans, dont six heures de formation continue devant être suivies parmi les activités offertes par l'OPDQ ou en partenariat avec l'OPDQ.

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes du Québec* prévoit certains cas d'exemption et de dispense.

DISPENSES DE FORMATION CONTINUE

	Nombre
Demandes reçues au cours de l'exercice	30
Nombre de membres concernées par les demandes reçues	30
Demandes refusées au cours de l'exercice	0
Nombre de membres concernées par les demandes refusées	0

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE SANCTION AU COURS DE L'EXERCICE

	Nombre
Radiation du tableau de l'Ordre jusqu'à ce que la membre fournisse la preuve qu'elle a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	9
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que la membre fournisse la preuve qu'elle a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0

Le processus de vérification de non-conformité des membres s'est déroulé au cours de l'exercice de 2019-2020. En cas de manquement au *Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes du Québec*, la sanction encourue était la radiation du tableau de l'Ordre. Toutefois, avant que le CA ne prononce une telle sanction, il a appliqué la procédure décrite au règlement en vigueur.

FORMATION PORTANT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 11 modifiant le *Code des professions*, tous les ordres professionnels du Québec doivent s'assurer d'offrir à leurs membres une formation portant sur l'éthique et la déontologie. Afin de répondre à cette obligation, l'OPDQ, l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale, l'Ordre des technologues professionnels du Québec, l'Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec et l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec se sont regroupés afin de collaborer au développement d'une formation en ligne sur ce sujet. La collaboration a débuté en 2019-2020 et la formation sera accessible aux membres en 2020-2021.

Le tableau suivant présente la liste des formations organisées uniquement par l'OPDQ (ou en partenariat) pour les membres au cours de l'exercice 2019-2020.

Formations organisées par l'OPDQ

Mode	Thème de l'activité	OPDQ (avec/sans partenariat)	Nombre d'heures	Nombre d'inscriptions
En personne	Colloque annuel L'importance du sens politique	OPDQ	5	110
Webinaires et formations en ligne	Développer sa pensée critique - Perspectives sur la pratique basée sur les données probantes	OPDQ	6	18
	Diètes émergentes : des données probantes à la pratique	OPDQ Nutrium	4	80
	Électrolytes, vitamines et minéraux - Mieux comprendre les différents enjeux thérapeutiques	OPDQ ANCQ	4,5	180
	Enjeux sociopolitiques en nutrition : le nouveau Guide alimentaire canadien rebrasse-t-il les cartes ?	OPDQ Nutrium	3	32
	Entrepreneuriat : de la vision à l'action	OPDQ	1	5
	Ethical Clinical Interventions in Managing Pediatric Obesity	OPDQ	1	11
	Éthique et lois dans les soins de fin de vie	OPDQ	1	9
	Être un professionnel : des privilèges et des obligations	OPDQ	1	10
	L'industrialisation de l'alimentation et ses impacts sur la culture alimentaire	OPDQ	1	5
	La communication scientifique	OPDQ	4	19
	La nutrition, une science qui évolue en santé cardiovasculaire - Partie I	OPDQ IUCPQ	3,5	21
	La nutrition, une science qui évolue en santé cardiovasculaire - Partie II	OPDQ IUCPQ	3,5	19
	La nutrition, une science qui évolue en santé cardiovasculaire - Parties I et II	OPDQ IUCPQ	7	116
	La tenue de dossier : pour y voir plus clair	OPDQ	2	26
	Le consistomètre Bostwick et le test d'écoulement de l'IDDSI : deux poids, deux mesures ?	OPDQ APNED	1,5	44
	Le statut de professionnel en perspective	OPDQ	3	5
	L'importance du sens politique (Colloque annuel OPDQ 2019)	OPDQ	1,5	23
	Nouvelles activités autorisées - Le droit de prescrire	OPDQ	15	694
	Nouvelles activités autorisées - Le retrait définitif d'un tube d'alimentation	OPDQ	15	54
	Nouvelles activités professionnelles des diététistes Webdiffusion 1 - Enregistrée le 18 février 2020	OPDQ	1	259
Nouvelles activités professionnelles des diététistes Webdiffusion 2 - Enregistrée le 21 février 2020	OPDQ	1	265	
Nouvelles lignes directrices quant aux consistances et plan d'action	OPDQ APNED	1	399	

Mode	Thème de l'activité	OPDQ (avec/sans partenariat)	Nombre d'heures	Nombre d'inscriptions
Webinaires et formations en ligne	Pour une prise en charge éthique de la malnutrition	OPDQ	1	7
	Règlement sur la formation continue Webdiffusion 1 - Enregistrée le 1 ^{er} février 2020	OPDQ	0	80
	Règlement sur la formation continue Webdiffusion 2 - Enregistrée le 27 février 2020	OPDQ	0	86
	Règlement sur la formation continue des diététistes et ces outils	OPDQ	3	1
	S'outiller pour s'approprier humainement le changement	OPDQ	2	9
	Savoir influencer pour une gestion écoresponsable	OPDQ	3	14
	Supervision de stagiaires	OPDQ	2	25
	Transition vers une alimentation durable : l'affaire de tous !	OPDQ Nutrium	4	31

Mode	Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre d'inscriptions
Revue Nutrition - Science en évolution	Les compétences alimentaires : pourquoi et comment les diététistes/nutritionnistes doivent-elles les prendre en considération ? Vol. 17 - N° 3 Hiver 2020	5	44
	Enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle en nutrition Vol. 17 - N° 2 Automne 2019	5	100
	Nutrition, santé osseuse et dentaire Vol. 17 - N° 1 Printemps 2019	5	249
	L'agroalimentaire en transformation Vol. 16 - N° 3 Hiver 2019	5	89
	Construire l'avenir grâce à nos forces et nos actions Vol. 16 - N° 2 Automne 2018	5	22
	Adapter notre pratique pour la prise en charge nutritionnelle du diabète Vol. 16 - N° 1 Printemps 2018	5	25
	Chroniques juridiques Vol. 15 - N° 1 Printemps 2017 Vol. 15 - N° 2 Automne 2017 Vol. 15 - N° 3 Hiver 2018	3	32
	Chroniques juridiques Vol. 14 - N° 1 Printemps 2016 Vol. 14 - N° 2 Automne 2016 Vol. 14 - N° 3 Hiver 2017	3	29
	Chroniques juridiques Vol. 13 - N° 1 Printemps 2015 Vol. 13 - N° 2 Automne 2015 Vol. 13 - N° 3 Hiver 2016	3	22

Mode	Nom de l'activité	Nombre d'HFC	Nombre d'inscriptions
Manuel de nutrition clinique	Questionnaire de compréhension	1 heure par section	380

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

BUREAU DU SYNDIC

- M^e Cheryl Goldman, Dt.P., syndique
- Isabelle Gohier, Dt.P., syndique adjointe
- Isabelle Jacob, Dt.P., syndique adjointe

DEMANDES D'INFORMATION ET SIGNALEMENTS ADRESSÉS AU BUREAU DU SYNDIC

	Nombre
Demandes d'information au bureau du syndic au cours de l'exercice	23
Signalements reçus par le bureau du syndic au cours de l'exercice	11

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	15
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	28
Demandes d'enquête par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	14
Demandes d'enquête par une membre de l'Ordre	8
Demandes d'enquête par le comité d'inspection professionnelle ou par une de ses membres (a. 112, al. 6)	0
Demandes d'enquête par une membre de tout autre comité de l'Ordre ou par une membre du personnel de l'Ordre	6
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	0
Total des membres visées par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	28
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	19
Enquêtes fermées moins de 90 jours après leur ouverture	8
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours après leur ouverture	4
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours après leur ouverture	3
Enquêtes fermées plus de 365 jours après leur ouverture	4
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	24

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	1
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte (au total)	18
Enquêtes ayant conduit à la conciliation du syndic (a. 123.6)	0
Enquêtes où la professionnelle s'est vu accorder une immunité (a.123.9)	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers la professionnelle	4
Enquêtes autrement fermées (au total)	14
Demandes d'enquêtes frivoles ou quérulentes	1
Pas matière à porter plainte	1
Pas suffisamment de preuves pour porter plainte	4
Autres motifs	8

REQUÊTE EN SUSPENSION OU LIMITATION PROVISOIRE DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES OU D'UTILISER LE TITRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres n'a été effectuée au cours de l'exercice.

ENQUÊTES ROUVERTES AU BUREAU DU SYNDIC

	Nombre
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice	0
Enquêtes rouvertes fermées au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	-
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	-
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

ENQUÊTES DES SYNDIQUES AD HOC

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	1
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision (a. 121.3)	-
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande de la syndique (a. 121.3)	-
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du CA (a. 121.3)	-
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	1*
Enquêtes fermées 180 jours (6 mois) ou moins de la réception de la demande	-
Enquêtes fermées 6 mois à 1 an suivant la réception de la demande	-
Enquêtes fermées plus de 365 jours après la réception de la demande	1
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

* Transfert au bureau du syndic à une syndique adjointe

DÉCISIONS RENDUES PAR LES SYNDIQUES AD HOC

	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline (au total)	0
Enquêtes où la professionnelle s'est vu accorder une immunité (a.116, al. 4)	-
Enquêtes ayant conduit à la conciliation de la syndique ad hoc (a. 123.6)	-
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers la professionnelle	-
Enquêtes autrement fermées (au total)	-
Pas matière à porter plainte	-
Pas suffisamment de preuves pour porter plainte	-

NATURE DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDIQUES AD HOC

	Nombre
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (a. 57), à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste (a. 58), à l'utilisation illégale du titre de docteur (a. 58.1) ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (a. 59.2)	1
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (a. 59.1 ou au code de déontologie des membres de l'ordre professionnel)	-
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence (a. 59.1.1)	-
Infractions à caractère économique (appropriation, compte en fidéicommis, etc.)	-
Infractions liées à la qualité des services rendus par la professionnelle	1
Infractions liées au comportement de la professionnelle	1
Infractions techniques et administratives (déclaration annuelle fausse ou incomplète)	-
Infractions liées à la publicité	-
Infractions liées à la tenue des dossiers de la professionnelle	1
Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114)	-
Entraves au bureau du syndic (122, al. 2)	-
Condamnations de la professionnelle par un tribunal canadien (a. 149.1)	-

REQUÊTE EN RADIATION PROVISOIRE IMMÉDIATE OU EN LIMITATION PROVISOIRE IMMÉDIATE

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été effectuée au cours de l'exercice.

ÉTATS DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDIQUES AD HOC

	Nombre
Plaintes du bureau du syndic pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes portées par le bureau du syndic au conseil de discipline au cours de l'exercice	1
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	8
Plaintes du bureau du syndic fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	2
Plaintes retirées	-
Plaintes rejetées	-
Plaintes pour lesquelles l'intimée a été acquittée sur chacun des chefs d'infraction	-
Plaintes pour lesquelles l'intimée a reconnu sa culpabilité ou a été déclarée coupable sur au moins un chef d'infraction	2
Plaintes du bureau du syndic pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	1

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Deux dossiers ont été fermés et une demande d'inspection sur compétences a eu lieu.

ÉCHANGES DE RENSEIGNEMENTS AVEC D'AUTRES SYNDICS

Vingt-quatre membres d'autres ordres professionnels ont fait l'objet d'échanges de renseignements ou de documents par le bureau du syndic ou par une syndique ad hoc avec des syndicats d'autres ordres professionnels au cours de l'exercice.

Autres ordres professionnels	Nombre de membres
Barreau du Québec	1
Collège des médecins	5
Chambre des notaires du Québec	2
Ordre des acupuncteurs du Québec	0
Ordre des chimistes du Québec	0
Ordre des chiropraticiens du Québec	1
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	3
Ordre des pharmaciens	3
Ordre des psychologues du Québec	4
Ordres des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec	1
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec	1
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec	3
Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec	0

FORMATION DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVE AUX FONCTIONS DE LA SYNDIQUE ET DES SYNDIQUES ADJOINTES

La syndique et les syndiques adjointes ont suivi plusieurs formations.

Formations suivies par Cheryl Goldman, syndique :

- Journée stratégique – Droit disciplinaire – OpenForumOuvert – 8 avril 2019
- Sensibilisation aux enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels – CIQ – 23 avril 2019
- Rencontres d'échanges et forum (membres du forum des syndicats) – CIQ – 1^{er} mai 2019
- Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels – CIQ – 19 mai 2019
- Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les hommes et les femmes en CA – CIQ – 19 mai 2019
- Électrolytes, vitamines et minéraux : mieux comprendre les différents enjeux thérapeutiques – ANCQ – 13 juin 2019
- Forum des syndicats – Journée des syndicats – CIQ – 19 juin 2019
- Indépendance professionnelle – OPDQ – 28 juin 2019
- Professions branchées – Entre audace et convictions, 8^e édition – CIQ – 12-13 septembre 2019
 - Atelier 1 – Découvrez les dessous de l'enquête à l'ère du numérique
 - Atelier 2 – Avertissements et mise en garde par le syndic : un instrument de protection du public
 - Atelier 3 – Le CIP et le bureau du syndic, deux solitudes ?
- Colloque annuel OPDQ – 1^{er} novembre 2019
- Rencontres d'échanges et forum (membres du forum des syndicats) – CIQ – 4 décembre 2019
- Lectures régulières des communiqués et infolettres provenant du CIQ (et autres reçus par courriel durant l'exercice)
- Nouvelles activités professionnelles des diététistes – OPDQ – Juin 2019

Formations suivies par Isabelle Gohier, syndique adjointe :

- Le consistomètre Botswick et le test d'écoulement de l'IDDSI : deux poids, deux mesures – APNED – 26 août 2019
- Être un professionnel : des privilèges et des obligations – OPDQ – 5 septembre 2019

- Développer sa pensée critique – Perspectives sur la pratique basée sur les données probantes – OPDQ – 4 décembre 2019
- Femmes ménopausées – OPDQ – 24 janvier 2020
- Revue Nutrition – Science en évolution. Questionnaire Vol. 17, n° 2 – OPDQ – Automne 2019
- Nouvelles activités professionnelles des diététistes – OPDQ – 16 janvier 2020
- Nouvelles lignes directrices quant aux consistances et plan d'action – OPDQ – 21 janvier 2020
- Forum des syndicats – Journée des syndicats – CIQ – 19 juin 2019
- Sensibilisation aux enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels – CIQ – Juin 2019
- Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels – CIQ – Juin 2019
- Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les hommes et les femmes en CA – CIQ – juin 2019

Formations suivies par Isabelle Jacob, syndique adjointe :

- Nouvelles activités professionnelles des diététistes – OPDQ – 1^{er} avril 2019
- Éthiques et lois sur les soins de fin de vie – OPDQ – 1^{er} avril 2019
- L'indépendance professionnelle (NSE) – OPDQ – 28 juin 2019
- Diètes émergentes : des données probantes à la pratique – OPDQ – 23 octobre 2019
- La tenue de dossier : pour y voir plus clair – OPDQ – 28 octobre 2019
- Transition vers une alimentation durable : l'affaire de tous – Nutrium – 25 octobre 2019
- Colloque annuel – OPDQ – 1^{er} novembre 2019
- Integrative and functional Nutrition – OPDQ – 17 octobre 2019
- Alimentation sans gluten (MNC) – OPDQ – 5 novembre 2019
- Maladie cœliaque (MNC) – OPDQ – 6 novembre 2019
- Nouvelles lignes directrices quant aux consistances et plan d'action – OPDQ – 6 novembre 2019
- Syndrome de l'intestin irritable (MNC) – OPDQ – 13 janvier 2020
- FODMAP Diet for IBS – OPDQ – 30 mars 2020
- Forum des syndicats – Journée des syndicats – CIQ – 19 juin 2019

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'était en cours au 31 mars de l'exercice précédent, et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC

Membres du comité

- Joane Routhier, Dt.P., présidente (*jusqu'au 26 mars 2020*)
- Henriette Langlais, Dt.P.
- Annie Cauchon, Dt.P. (*depuis le 27 mars 2020*)
- Robert Blanchette, nommé à partir de la liste recommandée par l'OPQ (*depuis le 27 mars 2020*)

Mandat

Donner, à toute personne qui a demandé au bureau du syndic la tenue d'une enquête, un avis sur la décision de ce dernier de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Nombre de réunions

Il n'y a eu aucune réunion au cours de l'exercice.

DEMANDES D'AVIS ADRESSÉES AU COMITÉ DE RÉVISION ET AVIS RENDUS

Le comité de révision n'a été saisi d'aucune demande au cours de l'exercice.

NATURE DES AVIS RENDUS PAR LE COMITÉ DE RÉVISION

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Les membres du comité de révision qui n'ont pas encore pu suivre les formations du CIQ seront invités à le faire.

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte formulée contre une membre de l'OPDQ ou contre une personne qui a été membre de l'OPDQ au moment des actes reprochés, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce code. Il est également saisi de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1 de ce code.

Le président du conseil de discipline est désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels. Le conseil de discipline est également composé des membres suivantes :

- Julie Bélanger, Dt.P.
- Chantal Blais, Dt.P. (depuis le 13 décembre 2019)
- Norma Ishayek, Dt.P. (depuis le 13 décembre 2019)
- Mélanie Olivier, Dt.P. (depuis le 13 décembre 2019)
- Marco Vitullo, Dt.P.
- M^e Sylvie Lavallée, avocate, secrétaire

Nombre de réunions

Le conseil de discipline a tenu deux jours d'audience.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le conseil de discipline a été saisi d'une plainte portée par la syndique.

PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Plaintes portées par une syndique ou une syndique adjointe (a. 128, al. 1 ; a. 121)	1
Plaintes portées par une syndique ad hoc (a. 121.3)	0
Plaintes portées par toute autre personne (a. 128, al. 2) (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	2
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

NATURE DES PLAINTES DITES PRIVÉES DÉPOSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE ADRESSÉES AU CA

Le conseil de discipline n'a émis aucune recommandation au CA au cours de l'exercice.

REQUÊTES RELATIVES À UNE INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE À LA SUITE D'UNE RADIATION OU REQUÊTES EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE.

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune demande d'inscription au tableau de l'Ordre dans le cas d'une radiation ni aucune demande de reprise du plein droit d'exercice au cours de l'exercice, et le conseil de discipline n'a rendu aucun avis en ce sens au cours de l'exercice.

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE, AUTRES QUE LA PRÉSIDENTE, RELATIVE À LEURS FONCTIONS

En décembre 2018, deux membres du conseil de discipline ont participé à une formation sur le processus disciplinaire, puis elles se sont inscrites à la formation intitulée *Sensibilisation aux inconduites sexuelles : les reconnaître, les prévenir et savoir y réagir* du CIQ. Cette formation s'est terminée le 15 juin 2019. L'une des trois nouvelles membres qui se sont rajoutées au conseil de discipline en décembre 2019 a suivi, le 31 janvier 2020, la formation sur le processus disciplinaire. Les deux autres membres suivront la même formation dès que cette formation sera à nouveau disponible.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE DES PROFESSIONS OU À LA LOI CONSTITUANT L'ORDRE COMMIS PAR UNE PERSONNE QUI N'EST PAS MEMBRE DE L'ORDRE

Bureau d'enquête

- Cheryl Goldman, Dt.P., enquêteuse principale
- Isabelle Gohier, Dt.P., enquêteuse
- Isabelle Jacob, Dt.P., enquêteuse

Mandat

- Étudier toute plainte formulée relative à l'exercice illégal de la profession de diététiste/nutritionniste ou à l'usurpation du titre.
- Recommander au CA le dépôt de toute plainte pénale visée par l'article 188 et les articles suivants du *Code des professions*.

ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE DES PROFESSIONS

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	11
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	44
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	44
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice (a. 190.1)	0
Enquêtes complétées au cours de l'exercice (au total)	46
Poursuites pénales intentées (a. 189 ; a. 189.0.1 ; a. 189.1)	0
Actions non judiciaires (au total)	31
Avertissements y compris les invitations à devenir membre de l'Ordre	8
Mises en demeure	23
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	15
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	9

POURSUITES PÉNALES RELATIVES AUX INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE DES PROFESSIONS

Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été intentée au cours de l'exercice.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE TOUT AUTRE COMITÉ TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC FORMÉ PAR LE CA

COMITÉ DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Membres du comité

- Anne-Sophie Brazeau, Dt.P.
- Christelle F. Cordahi, Dt.P.
- Geneviève Dubé, Dt.P.
- Annie Ferland, Dt.P.
- Josianne Gaudet, Dt.P.
- Annie Jussaume, Dt.P.
- Mario Lalancette, Dt.P.
- Marilou Legault, Dt.P.
- Julie Lesur, Dt.P.
- Véronique Provencher, Dt.P.
- Shari Segal, Dt.P.
- Julie Strecko, Dt.P.
- Isabelle Thibault, Dt.P.

Mandat

- Donner son avis, à la demande du CA, quant à toute question pertinente à la profession.
- Aviser le CA de toute question ou réflexion pertinente à l'exercice de la profession, notamment en ce qui concerne :
 - l'occasion de faire valoir les compétences des diététistes/nutritionnistes ;
 - la prise de position sur des sujets d'intérêt en nutrition, dont le suivi et la mise à jour de ces prises de position ;
 - la formulation d'avis et de recommandations de la part des diététistes/nutritionnistes, à titre d'expertes, sur les dossiers en cours à l'OPDQ ;
 - la transmission d'informations sensibles à la présidence, relativement à la nutrition ;
 - les besoins et l'offre de formation en nutrition.
- Recommander, au besoin, au CA la création de groupes de travail ad hoc formés d'expertes pour traiter de sujets particuliers, ou la délégation de membres de l'OPDQ sur des comités externes, lorsque jugé pertinent. Participer ou recommander des membres aux groupes de travail ad hoc mis sur pied par le CA.

Nombre de réunions

Ce nouveau comité de la pratique professionnelle a tenu une réunion.

GROUPE DE TRAVAIL AGIR TÔT - VOLET NUTRITION

- Paule Bernier, Fdt.P.
- Martine Beaumont, Dt.P.
- Stéphanie Benoit, Dt.P.
- Marie-Eve Besner, Dt.P.
- Eve-Emmanuelle Brochu, Dt.P.
- Josée Bussièrès, Dt.P.
- Josée Corbeil, Dt.P.
- Josiane Cyr, Dt.P.
- Sophie Hamelin, Dt.P.
- Cinthia Olivier, Dt.P.
- Sylvie Renaud, Dt.P.
- Julie Savard, Dt.P.
- Michel Sanscartier, Dt.P.
- Julie Strecko, Dt.P.

Mandat du groupe de travail AGIR TÔT

Un groupe de travail a été formé en mars 2018 par la présidente afin de réfléchir et de produire, pour le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Dr Lionel Carmant, le mandat des services de nutrition pédiatrique en première ligne. L'objectif ultime est de contribuer, par le programme ministériel Agir Tôt, à prévenir et à atténuer les retards de développement global, ainsi que d'offrir une égalité des chances à l'insertion sociale et à la réussite scolaire.

Les documents suivants ont été adoptés par le CA et distribués aux membres, au gouvernement et au réseau de la santé en février-mars 2020 :

- *Cadre de référence. Programme Agir tôt - volet nutrition. Pour une meilleure prise en charge nutritionnelle en 1^{re} ligne pendant la grossesse et chez les 0-5 ans ;*
- *Programme Agir tôt : mandat et tableaux-synthèses extraits du Cadre de référence.*

Nombre de réunions

Ce groupe de travail a tenu dix réunions formelles.

GROUPE DE TRAVAIL DYSPHAGIE

Membres du groupe de travail

- Paule Bernier, Fdt.P.
- Claudia Côté, Dt.P.
- Adriana Fratino, Dt.P. (jusqu'en août 2019)
- Martine Gaudreault, Dt.P. (octobre 2019 - janvier 2020)
- Isabelle Germain, Dt.P.
- Amélie Giroux, Dt.P.
- Amélie Lacroix, Dt.P. (depuis janvier 2020)
- Patricia McKinnon, Dt.P. (jusqu'à février 2020)
- Marie-Joelle Valiquette, Dt.P. (depuis août 2019)

Mandat du groupe de travail sur la dysphagie

Le Groupe de travail sur la dysphagie (GT) a été créé officiellement le 24 mai 2019 par le comité exécutif et officialise le GT informel, réuni à la suite de la décision unilatérale de l'industrie alimentaire de modifier ses étiquettes afin de s'arrimer avec la nomenclature IDDSI. Déjà, en 2016, le CA de l'Ordre a pris position pour le maintien de la nomenclature OPDQ puisqu'elle est utilisée depuis plus de 15 ans au Québec, et que tous les établissements de santé du Québec viennent de compléter un projet d'harmonisation des menus en utilisant la nomenclature OPDQ pour les modifications de textures et de consistances. Considérant que cette modification unilatérale de l'industrie agroalimentaire génère de nombreuses questions de la part des cliniciens et des gestionnaires, le mandat du GT vise notamment à :

- créer une foire aux questions ou tout autre outil de communication pour répondre aux questions des membres de l'Ordre, des autres professionnels et pour éduquer l'industrie ;
- assister l'Ordre dans ses rencontres avec l'industrie et autres parties prenantes, le cas échéant ;
- assister l'Ordre dans ses réflexions sur les questions liées à la dysphagie, le cas échéant.

Les documents suivants ont été adoptés par le CA et distribués aux membres et aux parties prenantes :

- Lignes directrices - Dysphagie et consistance des liquides : *Pour une prise en charge sécuritaire des patients dysphagiques avec des liquides dont les consistances sont modifiées ;*
- Grille d'évaluation : *Évaluation de la sécurité des nouveaux liquides à consistance modifiée pour les patients recevant actuellement une consistance Nectar.*

Nombre de réunions

Ce groupe de travail a tenu dix réunions formelles.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX COMMUNICATIONS ET AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE

COMITÉ PRIX ET DISTINCTIONS

Membres du comité

- Diane Paradis, Dt.P., présidente
- Suzanne Chahine, Dt.P. (depuis le 15 octobre 2019)
- Josiane Gagnon, Dt.P.
- Norma Ishayek, Dt.P.
- Chantal Langlois, Dt.P.
- Karine Lévy, Dt.P.
- Geneviève Mailhot, Dt.P. (depuis le 15 octobre 2019)
- Anne Sophie Morisset, Dt.P. (depuis le 15 octobre 2019)

Coordonnatrice du comité

- Mélanie Champagne

Mandat

- Suggérer au CA les modifications à apporter à la politique des Prix et distinctions émise par celui-ci, y compris les critères d'évaluation.
- Alimenter la réflexion de la permanence lors de l'élaboration du plan de communication annuel relatif aux prix remis par l'OPDQ.
- Analyser et évaluer les dossiers des candidates.
- Agir à titre consultatif et émettre des recommandations au comité exécutif pour l'attribution des prix dont il a la responsabilité.
- Émettre des suggestions pour le thème et le format de la reconnaissance annuelle « Pleins feux sur ».

Nombre de réunions

Le comité Prix et distinctions a tenu six réunions, y compris les réunions téléphoniques.

Activités au cours de l'exercice

Un sondage auprès des membres sur la reconnaissance a été effectué. Une révision en profondeur de la composition des prix, de leur nombre et de leurs critères a été réalisée par la permanence. Les grilles d'évaluation ont également été revues par le comité.

Une stratégie de recrutement a été mise sur pied et déployée afin de favoriser le recrutement de candidates et de joindre d'éventuelles candidates dans leur milieu (envoi de lettres et de courriels, appels, etc.). Au total, 19 candidatures ont été analysées par le comité et quatre prix ont été décernés; quatre candidatures de plus pour une catégorie de moins par rapport à l'année précédente.

LISTE DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES OU INFORMATIVES ADRESSÉES AUX MEMBRES

- *Nutrition – Science en évolution* (revue scientifique de l'OPDQ)
- *Zoom* (magazine d'information)
- *L'Infolettre du mercredi*

RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE

Prises de position, mémoires et collaborations

- Demande d'amendements au projet de loi n°29, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*
- Commentaires de l'OPDQ sur le projet de *Règlement sur les autorisations d'accès et la durée d'utilisation des renseignements contenus dans une banque de renseignements de santé d'un domaine clinique*
- Participation à la Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA) et à ses sous-groupes de travail
- Participation au Groupe de travail canadien sur la malnutrition, et membre du conseil consultatif
- Participation au groupe de travail sur la classification nationale des professions (CNP) du CIQ
- Membre du Groupe de travail sur l'inspection professionnelle à l'ère numérique du CIQ
- Participation au forum des présidents
- Participation au forum des DG
- Participation au Forum de l'inspection professionnelle du CIQ
- Participation au forum des ordres professionnels
- Membre du comité organisateur de la Journée de l'inspection professionnelle du CIQ
- Participation au Forum de l'admission du CIQ
- Membres au Forum des conseillers juridiques du CIQ
- Participation au Forum des secrétaires des conseils de discipline du CIQ
- Membres au comité d'experts de la Fondation OLO
- Appui à la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle
- Signature de la Charte québécoise pour une saine alimentation
- Entente de partenariat entre l'OPDQ et le Pr Jean-Claude Moubarac dans le cadre de son projet de recherche COVID-19

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

	Nombre		
Membres inscrites au tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent		3 279	
+ Nouvelles membres inscrites au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	=	156	
Permis restrictifs délivrés en conformité avec l'article 40 de la Charte de la langue française	0	}	
Permis restrictifs délivrés en conformité avec l'article 97 de la Charte de la langue française	0		
Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du Code	0		
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0		
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1°	0		
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1.1°	0		
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 2°	0		
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0		
Permis spéciaux délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 r*	0		
Permis délivrés en vertu de l'article 184	127		
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	= 16		
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	3		}
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	10		
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	3		
Permis temporaires délivrés en conformité avec l'article 37 de la Charte de la langue française = 5*			
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 q	13		
Permis temporaires délivrés en conformité avec l'article 37 de la Charte de la langue française	0		
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 93 c.2	0		
+ Membres réinscrites au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours inscrites au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent		23	
- Membres radiées du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours radiées au 31 mars pour des motifs administratifs		42	
- Membres radiées du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours radiées au 31 mars pour des motifs disciplinaires		1	
- Membres radiées du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours retirées au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	=	209	
à la suite d'un décès	1	}	
à la suite d'un retrait volontaire du tableau de l'Ordre (congé de parentalité ; sabbatique ; études ; démission ; retraite)	208		
= Membres inscrites au tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice Au total		3 206	

* Parmi les cinq permis, aussi comptabilisés dans les chiffres ci-dessus, quatre ont été délivrés au Canada, mais à l'extérieur du Québec ; et un hors du Canada.

MEMBRES INSCRITES AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS SELON LE TYPE DE PERMIS

	Nombre	
détenant un permis temporaire en conformité avec l'article 37 de la Charte de la langue française	10	
détenant un permis restrictif en conformité avec l'article 40 de la Charte de la langue française	0	
détenant un permis restrictif en conformité avec l'article 97 de la Charte de la langue française	0	
détenant un permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	
détenant un permis temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0	
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1, par. 1°	0	
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1, par. 1.1°	0	
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1, par. 2°	0	
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0	
détenant un permis spécial en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 r*	0	
détenant un permis dit régulier	3 196	
= Membres inscrites au tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice Au total		3 206

* Cette donnée inclut tout permis spécial de spécialiste en vertu de la *Loi sur les dentistes* ou de la *Loi sur les médecins vétérinaires*.

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Deux personnes ont obtenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice.

REGISTRE DES ÉTUDIANTES, DES STAGIAIRES OU DES CANDIDATES À L'EXERCICE

L'OPDQ détient un registre des stagiaires.

EXERCICE EN SOCIÉTÉ

L'OPDQ n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES INSCRITES AU TABLEAU DE L'ORDRE

Membres inscrites au tableau de l'Ordre au 31 mars selon le genre

	Nombre
Femmes	3 106
Hommes	100
Total	3 206

**Membres inscrites
au tableau de l'Ordre
au 31 mars 2020
selon la région
administrative**

N° de la région administrative	Régions	Nombre de membres
01	Bas-Saint-Laurent	54
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	88
03	Capitale-Nationale	378
04	Mauricie	70
05	Estrie	120
06	Montréal	998
07	Outaouais	86
08	Abitibi-Témiscamingue	50
09	Côte-Nord	24
10	Nord-du-Québec	19
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	29
12	Chaudière-Appalaches	133
13	Laval	187
14	Lanaudière	129
15	Laurentides	198
16	Montérégie	501
17	Centre-du-Québec	67
99	Hors du Québec	75
Nombre total de membres		3 206

**Membres inscrites
au tableau de l'Ordre
au 31 mars 2020
par catégorie de
cotisation**

Cotisation annuelle 2019-2020		
Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres par catégorie	Cotisation annuelle
Membre régulière	2 883	591 \$
Membre externe	36	591 \$
Membre en congé parental	142	443 \$
Membre aux études à temps plein	55	197 \$
Membre retraitée	77	197 \$
Membre émérite	13	exemption
Nombre total de membres	3 206	

**Membres inscrites
au tableau de l'Ordre
au 31 mars 2020
avec une limitation
ou une suspension du droit
d'exercer des activités
professionnelles**

	Nombre
Nombre de membres avec une limitation (total)	30
Avec limitation disciplinaire	0
Avec limitation administrative	2*
Avec limitation volontaire	28
Avec limitation judiciaire	0
Avec limitation spéciale	0

* Avec une limitation volontaire également

ÉTATS FINANCIERS

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2020

Poirier & Associés Inc.

Société de comptables professionnels agréés

L. André Poirier, FCPA, FCA
Michel Poirier, CPA, CA
Danny Sirard, CPA, CA
Daniel Malenfant, CPA, CA
Jérôme Bourbonnais, CPA, CA

Josiane Gareau, CPA, CGA
Andreea Tudor, CPA, CGA
Julien Galipeau, CPA
Vicky Daoust, CPA

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de
L'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

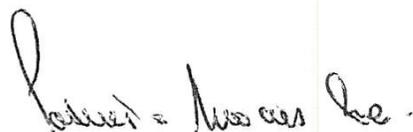
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Vaudreuil-Dorion
Le 22 août 2020

¹ Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Page 4

	2020	2019
Produits		
Cotisations annuelles (annexe A)	1 695 756 \$	1 612 521 \$
Admission, équivalences et permis	60 209	48 324
Assurance responsabilité professionnelle	19 856	17 201
Formation continue (annexe B)	486 512	346 338
Discipline	4 919	550
Service aux membres	21 332	41 021
Ventes et location de biens et de services	25 570	30 816
Intérêts et revenus de placements	40 923	33 311
Subventions	10 013	-
	2 365 090	2 130 082
Charges		
Admission, équivalences, permis et tableau (annexe C)	154 080	95 912
Inspection professionnelle (annexe D)	385 649	248 100
Normes et soutien à l'exercice de la profession (annexe E)	74 376	150 234
Formation continue (annexe F)	236 047	369 207
Bureau du syndic	233 767	77 421
Conseil de discipline	12 995	5 539
Exercice illégal et usurpation de titre	13 675	3 479
Conseil d'administration, comité exécutif et assemblée générale annuelle (annexe G)	699 564	618 889
Communications (annexe H)	292 772	257 488
Services aux membres (annexe I)	120 883	164 995
Contribution au CIQ	19 971	19 647
	2 243 779	2 010 911
Excédent des produits sur les charges avant résultats des fonds affectés	121 311	119 171
Fonds Projets spéciaux	-	(38 703)
Fonds de contentieux	(4 677)	(43 889)
Fonds Révision Manuel nutrition clinique	-	(35 603)
Excédent des produits sur les charges	116 634 \$	976 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Page 5

	Stabilisation des primes d'assurance	Contentieux	Projets spéciaux	Non affectés	2020 Total	2019 Total
Solde au début	50 000 \$	28 753 \$	157 506 \$	1 008 079 \$	1 244 338 \$	1 243 362 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(4 677)	-	121 311	116 634	976
Solde à la fin	50 000 \$	24 076 \$	157 506 \$	1 129 390 \$	1 360 972 \$	1 244 338 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2020

Page 6

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 334 096 \$	1 314 550 \$
Débiteurs (note 3)	48 342	54 875
Charges payées d'avance	10 801	6 427
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	500 000	300 000
	1 893 239	1 675 852
Placements (note 4)	1 768 587	1 550 826
Dépôt de garantie sur loyer	45 306	45 306
Immobilisations (note 5)	28 050	23 311
	3 735 182 \$	3 295 295 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	677 389 \$	608 720 \$
Cotisations perçues d'avance	1 696 821	1 442 237
	2 374 210	2 050 957
Soldes de fonds		
Stabilisation des primes d'assurances	50 000	50 000
Contentieux	24 076	28 753
Projets spéciaux	157 506	157 506
Non affectés	1 129 390	1 008 079
	1 360 972	1 244 338
	3 735 182 \$	3 295 295 \$

Engagements contractuels (note 7)

Pour le conseil d'administration,

_____, Paule Bernier, Dt.P., présidente

_____, Chantal Beaudoin, Dt.P., vice-présidente

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Page 7

	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	116 634 \$	976 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 251	13 767
	126 885	14 743
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	6 533	23 124
Charges payées d'avance	(4 374)	1 133
Créditeurs	68 669	(4 015)
Cotisations perçues d'avance	254 584	67 034
	452 297	102 019
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(417 761)	180 042
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 990)	(1 695)
	(432 751)	178 347
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	19 546	280 366
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 314 550	1 034 184
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 334 096 \$	1 314 550 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

Page 8

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre professionnel des diététistes du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du Québec.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Le fonds de stabilisation des primes est sous la gestion de "La Capitale Assurances générales inc.". Il est constitué des surplus du programme d'assurance responsabilité jusqu'à concurrence d'un montant de 50 000 \$ qui est conservé pour la stabilisation des primes d'assurance.

Le fonds Contentieux se rapporte aux honoraires juridiques et aux poursuites qui pourraient être engagées.

Le fonds Projets spéciaux était consacré entre autres au dossier de la norme initiale de formation et à la communication corporative. Le solde est maintenu pour défrayer le coût de divers honoraires professionnels.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des produits perçus d'avance.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

Page 9

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata des salaires directs pour chacune des fonctions de l'Ordre.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	1 an
Système téléphonique	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

Page 10

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Débiteurs

	2020	2019
Comptes à recevoir	42 249 \$	38 146 \$
Intérêts courus	6 093	16 729
	48 342 \$	54 875 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

Page 11

4. Placements

	2020	2019
Certificats de placement garantis, taux variant de 1,40 % à 2,90 %, échéant à différentes dates jusqu'en mars 2025	2 200 000 \$	1 800 000 \$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de "La Capitale assurances générales Inc.", portant intérêt à un taux variable	50 000	50 000
Fonds de prévention, sous la gestion de "La Capitale assurances générales Inc.", portant intérêt à un taux variable	18 587	826
	2 268 587	1 850 826
Placements réalisables au cours du prochain exercice	500 000	300 000
	1 768 587 \$	1 550 826 \$

5. Immobilisations

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	70 758 \$	58 855 \$	11 903 \$	14 555 \$
Équipement informatique	68 695	52 548	16 147	5 237
Logiciels	41 221	41 221	-	485
Système téléphonique	20 230	20 230	-	3 034
	200 904 \$	172 854 \$	28 050 \$	23 311 \$

6. Crédoiteurs

	2020	2019
Fournisseurs et charges courues	193 350 \$	106 738 \$
Salaires et vacances à payer	68 340	79 218
Déductions à la source	3 166	20 533
Taxes à la consommation	251 386	242 678
Office des professions	98 886	94 422
Assurance professionnelle des membres	62 261	65 131
	677 389 \$	608 720 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

Page 12

7. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 938 376 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	Locaux	Photocopieur	Base de donnée informatique	Total
2021	156 101 \$	3 640 \$	66 088 \$	225 829 \$
2022	159 452	3 640	66 088	229 180
2023	159 452	3 640	33 044	196 136
2024	159 452	3 640	-	163 092
2025	119 589	3 640	-	123 229
Autres	-	910	-	910
	754 046 \$	19 110 \$	165 220 \$	938 376 \$

8. Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

9. Instruments financiers

Risques financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses crédettes.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

Page 13

9. Instruments financiers (suite)

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Page 14

	2020	2019
Annexe A - Cotisations annuelles		
Cotisation annuelle	1 674 438 \$	1 585 150 \$
Frais de réinscription et d'administration	21 318	27 371
	1 695 756 \$	1 612 521 \$
Annexe B - Formation continue		
Activités de formation	385 629 \$	316 452 \$
Manuel pour les membres (MNC)	75 942	13 063
Revue NSE	24 941	16 823
	486 512 \$	346 338 \$
Annexe C - Admission, équivalences, permis et tableau		
Salaires et charges sociales	99 904 \$	55 465 \$
Honoraires professionnels et autres frais connexes	1 031	935
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	53 145	39 512
	154 080 \$	95 912 \$
Annexe D - Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	230 950 \$	117 569 \$
Honoraires professionnels	29 490	44 034
Comité d'inspection	510	1 435
Autres	1 843	1 308
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	122 856	83 754
	385 649 \$	248 100 \$
Annexe E - Normes et soutien à l'exercice de la profession		
Salaires et charges sociales	37 561 \$	71 599 \$
Honoraires professionnels	16 834	27 629
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	19 981	51 006
	74 376 \$	150 234 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Page 15

	2020	2019
Annexe F - Formation continue		
Salaires et charges sociales	83 538 \$	107 817 \$
Honoraires professionnels et autres frais connexes	72 857	68 119
MNC - Honoraires professionnels	7 816	80 229
Frais de production NSE	27 397	36 235
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	44 439	76 807
	236 047 \$	369 207 \$

Annexe G - Conseil d'administration, comité exécutif et assemblée générale annuelle

Salaires et charges sociales de la présidente	142 628 \$	135 985 \$
Salaires et charges sociales de la directrice générale	159 076	131 910
Salaires et charges sociales - Autres	70 336	53 041
Conseil d'administration	59 646	49 508
Honoraires professionnels	50 392	6 200
Assemblée générale annuelle	3 627	4 651
Rapport annuel	5 690	2 372
Élections	10 258	6 592
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	197 911	228 630
	699 564 \$	618 889 \$

Annexe H - Communications

Salaires et charges sociales	160 182 \$	130 758 \$
Honoraires professionnels et autres frais connexes	47 379	33 580
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	85 211	93 150
	292 772 \$	257 488 \$

Annexe I - Services aux membres

Salaires et charges sociales	66 033 \$	80 886 \$
Honoraires professionnels et autres frais connexes	19 723	26 486
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	35 127	57 623
	120 883 \$	164 995 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Page 16

	2020	2019
Annexe J - Autres charges		
Salaires et charges sociales - Administration	43 760 \$	58 563 \$
Honoraires professionnels	45 074	178 517
Frais de bureau	35 959	35 468
Cotisations, taxes et permis	37 649	30 665
Location espaces à bureaux	133 846	132 713
Assurances	2 754	2 751
Progiciel de gestion	193 016	99 709
Amortissement - Équipement informatique	7 599	11 017
Amortissement - Mobilier	2 652	2 750
Frais bancaires et intérêts	4 827	3 058
Frais de cartes de crédit	51 534	75 271
	558 670	630 482
Répartition des charges d'administration		
Admission (annexe C)	(53 145)	(39 512)
Inspection professionnelle (annexe D)	(122 856)	(83 754)
Normes et soutien à l'exercice de la profession (annexe E)	(19 981)	(51 006)
Formation continue (annexe F)	(44 439)	(76 807)
Conseil d'administration, comité exécutif et assemblée générale annuelle (annexe G)	(197 911)	(228 630)
Communications (annexe H)	(85 211)	(93 150)
Services aux membres (annexe I)	(35 127)	(57 623)
	(558 670) \$	(630 482) \$



Production

Ordre professionnel des diététistes du Québec

Révision linguistique

Odette Fortin

Infographie

Tic Tac Communications

Impression

Deschamps Impression

Ordre professionnel des diététistes du Québec

550, rue Sherbrooke Ouest

Tour Ouest, bureau 1855

Montréal (Québec) H3A 1B9

Téléphone : 514 393-3733 ou 1 888 393-8528

Télécopieur : 514 393-3582

opdq@opdq.org

www.opdq.org

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2020

ISSN 1483-2135 (version imprimée)

ISSN 1911-4095 (version PDF)